

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010 A 09 H 30
(Convocation du 13 Septembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,
M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel,
M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno,
Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte,
Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis,
M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira,
Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques,
M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck,
M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'ils ont eu une bonne nouvelle cette semaine, puisque dans l'affaire du tramway, deux anciens fonctionnaires, MM François SAGLIER et Henri MAGLIULO ont été complètement blanchis, ce qui est bien pour eux bien sûr, parce qu'ils en ont beaucoup souffert, mais aussi pour l'ensemble de l'institution. Il tient à saluer M. MAGLIULO qui est dans l'assistance (*applaudissements*).

Puis il indique que se déroulera aujourd'hui l'inauguration du Rocher Palmer à Cenon, et invite certains à ne pas s'inquiéter, car la CUB n'a pas pris la compétence culture. Il souligne qu'ils sont quelques uns à avoir une obligation, et que ce serait donc une bonne chose si le Conseil pouvait ne pas durer trop longtemps.

En terme de rencontre et déplacement ou manifestations importantes, il précise que la prochaine conférence des communes aura lieu le 8 octobre au Bouscat chez Patrick BOBET, où ils parleront Agenda 21 et Plan climat. Puis le 9 octobre, il dirigera une délégation qui ira à Stockholm, qui est cette année capitale européenne du développement durable, voir comment on peut s'en inspirer, et éventuellement candidater s'ils en ont les compétences.

Il rappelle qu'il y aura, le samedi 2 octobre, un nouveau Train de l'Emploi d'un certain nombre de salariés de Ford pour le salon de l'automobile. Il pense que les uns et les autres ont pu lire les dernières nouvelles, à la fois inquiétantes, mais où il peut aussi avoir quelques lueurs d'espoir. Il précise qu'elles sont inquiétantes, car Ford lui-même a acté l'échec du plan de reprise, puisque le partenariat avec HAYE et HZ est devenu quasiment caduc, mais qu'il y a quelques lueurs d'espoir puisque Ford est revenu dans le jeu, et a pris des premiers engagements qu'il a respectés, même s'ils sont beaucoup trop modestes et pas à la hauteur de l'enjeu. Il estime important que la mobilisation continue, parce que l'on a bien vu par le passé que c'est quand il y a une mobilisation forte des salariés, des élus, du gouvernement que l'on peut arriver à obtenir des premiers résultats. Il indique que le départ est à 5 H 50 du matin, et le retour à minuit 10.

M. GUICHARD remercie M. le Président de lui permettre de faire une intervention sur ce sujet.

Il constate que décidément, la force du mouvement populaire peut bousculer tous les fatalismes, qui dominent souvent dans cette assemblée, et il en a ainsi face à la gestion libérale gouvernementale où après la mise en échec du CPE, c'est le projet d'une retraite à 60 ans, à taux plein, qui rassemble une très large majorité des Français, et il en est ainsi, aussi, de la mise en cause des critères de gestion capitalistes que veut imposer l'actionnariat financier dans les entreprises, comme on a pu le vérifier et le vivre, tant à la Sogerma que chez Ford.

Après le lock-out que voulait imposer EADS, il rappelle que le site de la Sogerma a été sauvegardé, et, si celui de Ford est toujours en grand danger, l'objectif de ce groupe américain de se désengager sans bruit de ce site industriel de Blanquefort est mis en échec. Il fait observer que les 1 600 salariés sont toujours sur place, avec leur savoir-faire et après l'intermède des repreneurs, finalement illusoire, comme ils l'avaient soupçonné dès les premiers jours, Ford est obligé de revenir dans le jeu.

C'est bien sûr cette nouvelle donnée sur laquelle il estime qu'ils doivent toutes et tous s'appuyer pour en faire une avancée décisive, afin que Ford, et notamment Ford Europe, inscrive le site de Blanquefort dans sa perspective de développement, redevenu une réalité industrielle.

Pour cela il considère que les institutions, CUB et notamment Région, ont une responsabilité décisive en déployant toutes leurs capacités à promouvoir des projets industriels fiables et pérennes, et obliger Ford à s'y inscrire pour sauvegarder tous les emplois, y compris les 10 000 induits. En ce sens, les élus Communistes et apparentés regrettent avec une certaine amertume, que ces institutions aient plus que traîné les pieds devant cette exigence. Il souligne qu'il en est ainsi du projet de véhicule propre de demain (électrique et hybride), sans relâcher sur les projets déjà bien avancés, comme l'éolien, par exemple.

Pour donner davantage de force à cet objectif industriel, à cette exigence sociale, il indique qu'il faut continuer à renforcer le rapport de force construit par les salariés et les citoyens qui les soutiennent, et ils peuvent immédiatement agir en ce sens, en participant, physiquement et financièrement, au train des Ford pour le salon de l'auto à Paris, du 2 octobre prochain.

Pour ce qui les concerne ici, il pense que les 27 communes, la CUB, ont une responsabilité directe pour le financement de ce train, donc sur la réussite de cette manifestation. En 2008, un tel train avait réussi à faire bouger les lignes, et il souhaite que 2010 soit le « train du sourire » enfin retrouvé par l'ensemble des salariés.

M. MILLET souligne qu'il est entendu que la défense du tissu économique local, au travers de l'action qui est entreprise par ces salariés, reçoit l'agrément quasi général, en revanche il s'interroge sur la participation financière de la CUB sur ce genre de déplacement et sur le fait qu'elle soit de la compétence de cet établissement.

Considérant que, de son point de vue, la CUB n'a pas à intervenir financièrement sur ce type de dossier, il ne se prononcera pas favorablement pour l'allocation de fonds. En revanche, à titre personnel, il est prêt à participer au financement du déplacement d'un des salariés, pour bien faire comprendre qu'il s'agit simplement d'une question technique, et non d'une question de principe.

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'il n'est pas question de verser une subvention pour le déplacement, mais qu'en revanche, il y a le secrétaire du CE qui est dans la salle, et s'il veut lui faire un chèque, il l'accueillera bien volontiers.

M. GUICHARD indique qu'il demandait bien une participation financière de la CUB, mais si c'est maintenant une question de compétence, il prévient qu'il saura le rappeler.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais que différentes communes verseront une subvention, comme Eysines l'a fait cette semaine, Blanquefort le fait lundi, Pessac va le faire, et on verra bien ce que dit le contrôle de légalité. Il rappelle que la dernière fois, cela n'avait pas posé de problème au contrôle de légalité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. A. CAZABONNE et P. BOBET ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des séances du 25 juin et 09 juillet 2010 sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

AFFAIRE RETIREE

L'affaire 2010/091/36 « *FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Cession à Bouygues Immobilier – îlot - Décisions* » a été retirée à la demande de la Mairie de Floirac.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2008/0199 DU 18 AVRIL 2008 modifiée

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Juridique

Contentieux

En défense : procédures au fond

- SARL MERIGNAC AUTO c/CUB – Requête devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux tendant à l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 24 février 2010 (demande réparation préjudices subis du fait des travaux du tramway).
- Pierre MOLINIER c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de la délibération 2010/131 du 26 mars 2010 (commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial 3^{ième} phase du tramway – Création – Composition – Indemnité).
- Société SYSTRA c/CUB – Appel du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 6 avril 2010 (marché billettique).
- Marcel DUC c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (rejet déchets sur la voie publique).

- CLEAR CHANNEL c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre le titre exécutoire 000078 émis par la CUB le 09 mars 2010 en vue de recouvrer une redevance pour mise à disposition de 1562 abris et services d'intermodalité pour le réseau communautaire.
- François BAIGNEAU c/CUB, Bernard JAYMES c/CUB, Jean-Bernard FEILLOU c/CUB, Bernard TEXIER c/CUB, Syndicat Départementale CFDT INTERCO 33 c/CUB – Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation des arrêtés relatifs aux tableaux d'avancement issus de la CAP du 1^{er} avril 2010 et ayant pour objet l'examen des avancements au grade d'ingénieur en chef de classe normale.
- Association Les Professionnels de la Barrière du Médoc, Comité de Quartier de Caudéran Centre, Association Tram en Jalles, M. et Mme Pascal et Nathalie HENRY – Recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux visant à l'annulation de la délibération relative au lancement de la procédure de DUP pour la réalisation de la ligne D du tramway.
- SCI les TUILIERES c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de l'arrêté de la CUB du 1^{er} juin 2010 visant à la préemption d'un terrain appartenant à la SCI Les Tulières au Taillan Médoc.
- Franck COUCHEVELOU c/CUB – Référé « liberté » introduit devant le Tribunal de Bordeaux par la Communauté des gens du voyage – Mise à disposition d'aires d'accueil.
- Société BEC FRERES c/CUB – Requête en référé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Désordres affectant la plateforme du tramway Cours de l'Intendance à Bordeaux.
- Société SARAMITE TP c/CUB – Requête en référé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de la procédure de passation du lot n°1 « VRD » du marché public des travaux de la « réalisation du secteur caveaux en L – construction de 140 caveaux » pour le cimetière de Mérignac.

Montant des honoraires

Procédure d'expulsion

- FLOIRAC – 34 rue Jules Guesdes – Eviction de gens du voyage – Maître HARMAND – 275,08 €
- LE HAILLAN – Avenue de Magudas – Lieu-dit « Les cinq chemins » - Eviction de gens de voyage - Maître HARMAND – 275,08 €
- BLANQUEFORT – Rue de la Pérouse – Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND – 275,08 €

- PESSAC – Avenue Bougnard - Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND – 275,08 €
- BORDEAUX – Pont Saint Jean - Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND – 275,08 €
- BORDEAUX – Rue d'Artagnan - Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND – 275,08 €
- SAINT MEDARD EN JALLES – 162 rue Pierre Ramond – Expulsion squatters – Maître HARMAND – 275,08 €
- SAINT MEDARD EN JALLES – 9 impasse du Gabachot – Expulsion squatters – Maître HARMAND – 275,08 €

Procédures d'expropriation

- BEGLES – Affaire CUB / HIAS-DURAND – Cabinet CGCB – 1877,05 €
- Affaire CUB / CAHUZAC – Cabinet CGCB – 1626,56 €
- BORDEAUX – Affaire CUB/SARL PRINCE – Cabinet DE CASTELNAU – 2221,19 €
- CUB c/METBACH Carmen – Maître CASIMIRO – 126,34 €
- Affaire CUB c/BASSAGAITS – Cabinet CGCB – 1877,76 €
- EYSINES – Affaire CUB/VALLAT – Cabinet DE CASTELNAU – 3376,45 €
- EYSINES – Affaire – CUB/BAUER – Cabinet DE CASTELNAU – 632,00 €
- LE TAILLAN MEDOC – Affaire CUB/LEVY – Cabinet DE CASTELNAU – 932,88 €
- EYSINES – Affaire CUB/ARGILLOS – Signification jugement – Maître CASIMIRO – 322,30 €

Procédures au fond

- TRANS'CUB et autres c/CUB – Pont Bacalan Bastide – Procédure devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux – Solde intervention – Cabinet MOLAS – 2638,06 €

Procédures pénales

- ADTRANZ c/X – Appel de François Saglier à l'encontre du jugement correctionnel du 14 septembre 2009 – Protection fonctionnelle – Demande de provision – Maître NOYER – 59 800 €

- ADTRANZ c/X – Jugement correction du 14 septembre 2009 – Actes d'appel – Protection fonctionnelle d'Henri Magliulo – Maître VIDAL – 5 740,80 €
- ADTRANZ c/X – Appel de François Saglier à l'encontre du jugement correctionnel du 14 septembre 2009 – Protection fonctionnelle – Demande de provision – Protection fonctionnelle de Monsieur Fonteyraud – Convocation devant le Tribunal Correctionnel – Maître DUCOS-ADER – Maître HARMAND – 11 960 € - 717,60 €

Procédures d'expertise

- Pollution de la Gamarde – Assistance à réunion d'expertise – Maître HARMAND – 359,98 €
- CUB c/INVESTIMO – Désordres sur la chaussée rue St Bris / route de Toulouse à Villenave d'Ornon – Consignation complémentaire – TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE – 800,00 €

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

- Convention occupation école élémentaire LAC 2 à Bordeaux par l'Association Animation des quartiers de Bordeaux pour l'année 2010.

Direction Action Foncière

- 2010/996 du 9/06/2010 – DPU - Dispositions de l'arrêté 805 du 3/05/2010 relatives au prix sont complétées - EYSINES – 27 avenue de la Libération - impasse du Vieux Puits – M. et Mme BATAILLE – 405 000 €
- 2010/1040 du 17/06/2010 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – 20 chemin de Casserone – Mme BOUYSSIE-GALET - 600 000 € - 21.8241.2115.D710.HB28.
- 2010/1041 du 17/06/2010 – DPU - BLANQUEFORT – 16 avenue du Port du Roy – Consorts GAUTHIER - 390 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/1042 du 17/06/2010 – DPU - BLANQUEFORT – 17 rue des Acacias – Consorts VABRE-NOAILLES - 160 000 € - 21.8240.2111.A430.HAA –
- 2010/1087 du 21/06/2010 – Acquisition + travaux - TALENCE 68 rue de Bourges – M. et Mme BUTEZ - 12 086 ,14 € - 21.2112.822.O100.VB522.
- 2010/1088 du 21/06/2010 - Servitude définitive gratuite d'exploitation - BORDEAUX – 171 bis rue de l'Ecole Normale – copropriétaires de la Résidence « les Allées de Grand Lebrun » - 21.2111.O200.WC00.
- 2010/1089 du 21/06/2010 - Cession gratuite - BORDEAUX – rue Albert Thomas – Ville de Bordeaux.

- 2010/1090 du 21/06/2010 – Acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 17 rue Aurélie Ducros – SARL JD MDB - 8 000 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/1091 du 21/06/2010 - Acquisition + travaux - MERIGNAC – 91 avenue de Magudas – Société Civile Immobilière IMM - 21 380 € - 21.2112.8220.O100.VB281.
- 2010/1092 du 21/06/2010 – Acquisition - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – avenue Victor Hugo – M. et Mme GUIMBERTEAU - 966 € - 21.2112.822.O111 VA1A.
- 2010/1093 du 21/06/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue des Aubiers – SARL DPI - 011.6226.0206.A410.
- 2010/1094 du 21/06/2010 - Echange parcellaire gratuit - BORDEAUX – rue Pasteur et avenue de la Gare – ICADE Promotion - 21.2111.8220.D710.HB 24.
- 2010/1095 du 21/06/2010 – Acquisition - BRUGES – 61 avenue d'Aquitaine – Melle GAUTHIER - 2 600 € - 21.8220.2112.O400.VCA.
- 2010/1096 du 21/06/2010 - Acquisition + travaux - BRUGES – 16 avenue d'Aquitaine – Consorts LAROZA - 49 200 € - 21.8220.2112.O400.VCA.
- 2010/1097 du 21/06/2010 - Acquisition gratuite - TALENCE – route de Toulouse – Fondation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1098 du 21/06/2010 – Acquisition - BLANQUEFORT – avenue du XI Novembre – Conseil Général de la Gironde - 1 € symbolique - 21.2112.8220.A400.VD04.
- 2010/1099 du 21/06/2010 - Acquisition gratuite - BASSENS – avenue Lamartine – M. et Mme BORODINE - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/1101 du 22/06/2010 – DPU – Les dispositions de l'arrêté 495 du 1/04/2009 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 10 rue du Lieutenant Villemeur – Consorts LAFLEUR-TOUGNE - 401 500 €
- 2010/1103 du 22/06/2010 – DPU - EYSINES – 4 rue du Lieutenant Villemeur – Consorts LONGHORN-BALDWIN-RIBIERE - 220 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/1210 du 2/04/2010 – DPU - MERIGNAC – 46 avenue de la Marne - Mmes VIDAILLAC et DERRUPPE - 1 117 770 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/1211 du 2/07/2010 – DPU - Les dispositions de l'arrêté 2151 du 24/11/2009 relatives au prix sont rapportées - LE TAILLAN MEDOC – lieudit les Graves – Consorts ROCHETEAU-GANS-MARINE-BARROUILLET - 20 670 €

- 2010/1212 du 2/07/2010 – DPU - BLANQUEFORT – 204 avenue du Onze Novembre – Mmes HERAUD Annie et Josette - 60 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA - 11.6226.8240.A430.
- 2010/1214 du 6/07/2010 - Acquisition + travaux - BRUGES – 48 avenue d'Aquitaine – M. BARRIER - 19 900 € - 21.8220.2112.O400.VCA.
- 2010/1215 du 6/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – rue Ambroise Croizat – Consorts PACOM - 23 050 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1216 du 6/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 19 rue Louis Eloi – Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Bègles - 37640 € - 21.21110022.8220.H3410.TW30.
- 2010/1217 du 6/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 3 rue de Verdun – consorts PRIETO - 15 000 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1218 du 6/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 53 rue du Maréchal Joffre – Mme BERNET - 7 599,54 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1219 du 6/07/2010 - Acquisition gratuite - EYSINES – route de Pauillac – Commune - 21.2111.8240.A430.HAA.
- 2010/1220 du 6/07/2010 - Acquisition + travaux - MERIGNAC – 95 avenue de Magudas - Indivision BERNARD - 19 280 € - 21.2112.822.O100.VB281.
- 2010/1221 du 6/07/2010 - Acquisition gratuite - MERIGNAC – 95 avenue de Magudas - consorts BERNARD BERNEDE - 21.2112.8220.O100.VB281.
- 2010/1222 du 6/07/2010 – Acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 35bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – M. NEGRE - 1 092 € - 21.2112.822.O100.VB55.
- 2010/1223 du 6/07/2010 - Acquisition gratuite - VILLENAVE D'ORNON – 23 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – SA GAZECHIM - 21.2112.822.O100.VB550.
- 2010/1242 du 7/07/2010 - Consignation mainlevée - FLOIRAC – avenue Gaston Cabannes – RTE EDF TRANSPORT - 886 000 €
- 2010/1247 du 9/07/2010 – Acquisition - LORMONT – bourg Ouest – ETAT Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer - 21.2111.8240.A430.HAA.
- 2010/1248 du 9/07/2010 – Acquisition - BEGLES – 29 rue Dilly Joffre – M. et Mme ROUGE - 4 000 € - 21.21110001.H340.TW30.
- 2010/1249 du 9/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 15 rue Albert Lailhacar – Mme BIBENS veuve BOBET - 18 500 € - 1.21110002.H340.TW30.

- 2010/1250 du 8/07/2010 - Cession - ARTIGUES PRES BORDEAUX – rue de Beguey – AS 327 société MONNE DECROIX - l'euro symbolique - 77.775.8240.A430.
- 2010/1252 du 12/07/2010 - Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Couhins - M. THOMAS Mme GRELOT - 16 711,60 € - 21.2112.8220.O400.VCA.
- 2010/1253 du 12/07/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue de Guyenne – Commune - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/1254 du 12/07/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – rue de Guyenne – SA HLM DOMOFRANCE - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/1255 du 12/07/2010 - Acquisition + travaux - PAREMPUYRE – 49 rue Maurice Fillon - M. et Mme LARGEAU - 17 295 € - 21.2112.822.O100.VB312.
- 2010/1304 du 19/07/2010 - Cession - Arrêté 2009/1818 du 16/09/2009 modifié - ARTIGUES PRES BORDEAUX – rue de Beguey –AS 5-6 et 207p société MONNE DECROIX - 51 534 €
- 2010/1307 du 21/07/2010 – Consignation - CENON – avenue Jean Jaurès – Consorts PICHARDY - 149 400 € - 21.2111.8240.A430.HAA.
- 2010/1319 du 23/07/2010 – Acquisition - GRADIGNAN – route de Pessac – Mme DESCHASEAUX - 19 120 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1320 /u 23 - Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON - chemin Lalaurie et rue Raymond Poincaré – M. et Mme LAUSEIG - 6 504 € - 21.2112.822.O100.VB550.
- 2010/1321 du 23/07/2010 - Acquisition gratuite - VILLENAVE D'ORNON – 31 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Mme RICHON - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/1322 du 23/07/2010 - Acquisition gratuite + travaux - PESSAC – 50 avenue Gabriele d'Annunzio – SARL Groupe Sud Promotion - 5 669,12 € - 21.2112.8220.O100.VB31810.
- 2010/1323 du 23/07/2010 – Acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – rue du Lyonnais et angle chemin des Trétins – SCCV « Les jardins du Lyonnais » - 20 720 € - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/1324 du 23/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 40 impasse du Quatre Septembre - Mme GRESTA - 10 530 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1325 du 23/07/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 84 rue des Frères Moga – Mme GOTRAND - 6 100 € - 21.21110002.H340.TW30.

- 2010/1326 du 23/07/2010 – Acquisition - BEGLES – 29 rue Dilly – Mmes ROUSSELIERE Odette, Monique, Nadine, Ghislaine, MM. ROUSSELIERE Sébastien, Alexandre - 5 200 €- 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1327 du 23/07/2010 - Acquisition gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – Commune - 21.2112.822.O400.VCA00.
- 2010/1328 du 23/07/2010 – Cession - TALENCE – avenue Jean Racine et place Paul Gaugin – Commune - l'euro symbolique - 77.8240.A430.
- Premier renouvellement de bail - BORDEAUX – 3 rue Joseph Carayon Latour et 31/41 cours d'Albret – Bureaux situés au 3^{ème} étage et 7 places de parkings en sous-sol - SCPI SOPRORENTE.
- Premier renouvellement de bail - BORDEAUX – 3 rue Joseph Carayon Latour et 31/41 cours d'Albret – Bureaux situés au 1^{er} étage et 6 places de parkings en sous-sol – SCPI SOPRORENTE.
- AVENANT N° 5 CONVENTION A TITRE PRECAIRE - BORDEAUX – avenue des Quarante Journaux/rue du professeur Lavignolle – société AUCHAN.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – parcelles AX 241-243-602 – SNCF.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - CENON – parcelle AH 32 – installation un camion de vente ambulante – M. AYAD.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BRUGES – rue Périer – occupation partielle de la parcelle AS 348 – EIFFAGE IMMOBILIER AQUITAINE.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - PESSAC – avenue du Haut Lévêque – Société SERMA TECHNOLOGIES.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 121 rue Bourbon – M. GIOSTRAT.

POLE OPERATIONNEL

Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité

- Arrêté n° 811 du 3 mai 2010 - Arrêté n° 1389 du 12 août 2010 - FLOIRAC – Lotissement « Le Clos des Poètes » - Classement de la rue Clément Marot.
- Arrêté n° 1027 du 11 juin 2010 - BORDEAUX – 87, quai des Queyries - Déclassement d'une emprise de 1 m².
- Arrêté n° 1028 du 15 juin 2010 - TALENCE – Lotissement « Le Clos de Michelet » - Classement de la rue du Clos Michelet 1 et de la rue du Clos Michelet 2.

- Arrêté n° 1026 du 11 juin 2010 - ST VINCENT DE PAUL – Classement des rues Mozart, Lully et Place Lully.
- Arrêté n° 1226 du 7 juillet 2010 - PESSAC – 3 et 3bis rue du Pont du Chiquet - Classement d'une bande de terrain de 55 m².
- Arrêté n° 1251 du 9 juillet 2010 - MERIGNAC – 111 avenue de la Somme – Déclassement d'un redan.
- Arrêté n° 1291 du 15 juillet 2010 - BORDEAUX – rue Bonnefin – Déclassement de la parcelle AS 274.
- Arrêté n° 1303 du 19 juillet 2010 - St MEDARD EN JALLES – Lot « La Lisière et le Petit Bois » - Classement de la rue Charles Voisin (partie) et de l'allée Charles Voisin.
- Arrêté n° 1305 du 19 juillet 2010 - PESSAC – Lot. «Les Cottages du Haut-Lévêque » Classement de la rue Jean et Robert Dagorn.
- Arrêté n° 1357 du 3 août 2010 - BORDEAUX – 171bis cours Victor Hugo Déclassement de 2 redans à hauteur de la parcelle HD 201.
- Arrêté n° 1039 du 16 juin 2010 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par remise en gestion - VILLENAVE D'ORNON – Chemin de Leysotte – Terre-plein central du giratoire de l'Institut Scientifique de la vigne et du vin.
- Arrêté n° 1038 du 16 juin 2010 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition pour réaménagement – FLOIRAC – Place Hilaire Saura.
- Arrêté n°1389 du 12 août 2010 - BRUGES – Lot « Les Demeures d'Ausone » - Classement de la rue André Malraux.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE demande à **Alain CAZABONNE** de lister les affaires regroupées sur lesquelles il peut y avoir un vote unique, sauf si certains souhaitent un débat en plus de ce qui a été dit entre les groupes. Il indique qu'ils auront comme cela plus de temps après sur les autres délibérations.

M. ALAIN CAZABONNE communique la liste des affaires proposées pour un regroupement.

Mme CURVALE et **M. RAYNAL** demandent que l'affaire n°5 puisse faire l'objet d'un vote à part.

M. GUICHARD informe **M. le Président** et le Conseil que sur les dossiers 82.83.95 et 96 ils voteront contre sans débat, et qu'à partir de la 23, les élus Communistes et apparentés développeront une intervention qui concernera aussi la 52 et la 54.

M. BOBET souhaite simplement appeler l'attention sur la délibération 29, pour laquelle il ne pense pas qu'il y ait un problème de débat sur le fond, mais il tient à rappeler l'importance de cette délibération, qui porte sur l'accord cadre Etat, ADEME, et CUB, avec cinq domaines d'intervention.

M. le Président Vincent FELTESSE estime en effet que cela peut valoir la peine que l'on y passe quelques minutes, même s'il n'y a pas eu de débat en commission, car c'est quelque chose qu'il faut qu'ils valorisent.

Puis il met aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Affaires regroupées

M. FREYGEFOND

2010/9/ 82 AMBES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 9 logements collectifs locatifs, résidence "Beauregard", lieu-dit "Beauregard", 24, rue Ampère - Emprunts principaux de 63.076 € et 420.628 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. FREYGEFOND

2010/9/ 83 AMBES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 32 logements collectifs locatifs, résidence "Beauregard", lieu-dit "Beauregard", 24, rue Ampère - Emprunts principaux de 310.344 € et 2.046.115 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. FREYGEFOND

2010/9/ 95 SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Acquisition en VEFA de 3 logements individuels locatifs financés par un PLAI et situés rue Roger Espagnet, résidence "Clos de l'Estuaire" - Emprunt principal de 289.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. FREYGEFOND

2010/9/ 96 SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND - Société Anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Acquisition en VEFA de 13 logements individuels locatifs financés par un PLUS et situés rue Roger Espagnet, résidence "Clos de l'Estuaire" - Emprunt principal de 1.571.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. DAVID

2010/9/ 2 Ajustements, septembre 2010 - Voirie d'intérêt communautaire prévue aux contrats de co-développement 2009-2011 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 4 Marchés publics -TALENCE - Construction d'un passage supérieur à la voie ferrée destiné aux piétons, deux roues et PMR (personne à mobilité réduite) - Marché 07156 U - Réclamation - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 6 Bordeaux - Aménagement du tronçon giratoire Antoine Bourdelle à la rue Campeyrat et du tronçon rue de Bethman au giratoire Antoine Bourdelle - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 7 LORMONT - Avenue de Paris : Requalification de l'espace public en vu d'assurer la desserte de la société immobilière Castorama - Création d'un giratoire, modification d'un carrefour à feux et requalification de la section droite - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 8 PESSAC - Aménagement de l'avenue Pierre Wiehn (entre l'avenue Raymond Poincaré et l'avenue Georges Pompidou) - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 9 VILLENAVE D'ORNON - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clemenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 10 Fonds de Proximité. - Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C) - Programmation 2010/2011/2012 de la voirie de proximité - Recalage - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 11 Marchés publics - Marché 07050 U - Bordeaux - Pont Saint Jean - Travaux de renforcement par précontrainte additionnelle et changement des appareils d'appui - Réclamation - Transaction - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 12 Marché 09128R (reconduit sous le n°10135R) : "fourniture de matériel de signalisation verticale de police" - Marché 07117R (reconduit sous les n°08097R, 09162R et 10140Z) : "fourniture de matériel de signalisation de direction" - Avenant n°2 pour changement indices de prix - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 13 Marchés Publics - Maintenance des logiciels de régulation et d'exploitation du PC Circulation - Marché négocié sans mise en concurrence - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 14 Marchés Publics - LORMONT rénovation urbaine du quartier Génicart - Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert - Avenant 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 15 AMBARES ET LAGRAVE - Contrat de co-développement - Fiche action 1 - Redynamisation du centre ville - Création d'une voie nouvelle - Confirmation de décision de faire -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 16 BORDEAUX - ZAC "Ilot Bonnac" - Réaménagement du square des Commandos de France - Participation financière de la Ville de Bordeaux - Convention Communauté Urbaine de Bordeaux / Ville de Bordeaux - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 17 BORDEAUX - Contrat d'agglomération - Aménagement de voies publiques communautaires dans le centre historique - Recalage du programme - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 18 BORDEAUX - Approbation des plans modificatifs d'alignement des rues Belliard, Laure Gatet, des Palanques, Saincric et place du Maucaillou

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 19 BORDEAUX - Approbation des plans modificatifs d'alignement des rues du Carpenteyre, Marengo, Leyteire, de Cursol, Painlevé, Louis Combes, Piliers de Tutelle, des Faussets, Sainte-Catherine et de la place Canteloup

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 20 BORDEAUX - Approbation des plans modificatifs d'alignement des rues du Cellier, Charles Peguy, André Hible, du Sablonat, Permentade, Jean Mermoz et Clare

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 21 BORDEAUX - Approbation des plans modificatifs d'alignement des rues des Fours, des Vignes, Traversanne, Camille Sauvageau, Berrouet, M. Favreau, Malbec, Billaudel, A. Caduc, R. Bigorre, d'Aubidey, Nérac, Doyen Vizioz, de Sète, du Professeur Bergonié, Doyen Radet, du Doyen Sigalas, du Professeur Benzacar, de Gravelotte, de Belgique, A. Lamarque, L. Cabie, J. Lalanne, C. Mendes, P. Mamert, du Professeur Daguin, J et C Pannetier, C Taffanel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/9/ 22 LE TAILLAN-MEDOC - Aménagement de la rue Eric Tabarly - Opération T 1860 au Plan Local d'Urbanisme - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation - Dispense

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/9/ 25 Pôle de compétitivité Xylofutur - Organisation des Journées Nationales Forêt-Bois - Construction le 4 novembre 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2010/9/ 27 Agence Locale de l'Energie - Etude de planification énergétique menée avec l'A'urba - Demande de subvention - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2010/9/ 28 Réduction des nuisances sonores des Voies Rapides Urbaines de l'agglomération bordelaise - Mise en place d'écrans acoustiques - Avenant n° 1 à la convention de financement - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 30 Marchés publics - FLOIRAC - ZAC des quais - Marché de maîtrise d'oeuvre n°08201U - Engagement du maître d'oeuvre sur le coût de réalisation des travaux - Avenant n°2 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 31 Groupes scolaires en ZAC et en PAE - Convention de prestations de services - Abrogation -Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 33 BEGLES - ZAC Quartier de la Mairie - CRAC 2009 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 34 BRUGES - ZAC « Les Vergers du Tasta » - Modification des modalités de paiement pour la cession de la SHON à la société SEFISO sur l'îlot B11.1 - DECISIONS - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 35 CENON - ZAC PONT ROUGE - CRAC 2009 - APPROBATION - DECISION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 38 LE TAILLAN MEDOC - Concession d'aménagement "Coeur de Bourg" - CRAC 2009 - Approbation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 41 MERIGNAC - Secteur Franges Marne - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 42 MERIGNAC - secteur Roland Garros - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 43 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - centre bourg - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 44 Convention cadre Arc-en-Rêve Centre d'Architecture et la Communauté urbaine de Bordeaux - Montant de la subvention 2010 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 45 Marché International de l'Immobilier (MIPIM) - Bilan 2010 - Perspectives 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 46 Blanquefort ECOPARC - Vente d'un terrain de 20 000 m² environ à la Société BOUEIX Logistique - Nouveau portage financier - Autorisation de substitution - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 47 Bordeaux Quartier du Lac - Vente d'un terrain communautaire d'une surface de 12 750 m² au Centre de Gestion de la Gironde - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 48 Mérignac Secteur Saint-Exupéry - Vente d'un terrain communautaire de 7 625 m² environ à la Société Réaumur - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 49 MERIGNAC - Cession d'un terrain de 30 276 m² à la Fondation Médecins Sans Frontières pour la réalisation de l'extension de MSF LOGISTIQUE - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 50 VILLENAVE D'ORNON - Secteur Madère - Rue Pablo Neruda - Cession d'un terrain communautaire de 3 194 m² environ à la Société Acti Froid 33 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 51 Réhabilitation du Centre Commercial de Cap-de-Bos sur la Commune de Pessac - Contribution du F.I.S.A.C - Convention Ville de Pessac/Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/9/ 53 Association Hauts de Garonne Développement - Programme d'éco-constructions 2010 - Subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/9/ 55 Marchés publics - Acquisition de conteneurs à déchets ménagers et livraison-maintenance du parc pour 8 communes (Blanquefort, Bordeaux pour partie, Gradignan, Le Taillan, Parempuyre, Talence, Saint Aubin de Médoc, Villenave d'Ornon) Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/9/ 56 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères- Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine- demande de l'Association "Croix Rouge française"- Renouvellement- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/9/ 57 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine - Demande de la société d'Hygiène Mentale d'Aquitaine - Renouvellement - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/9/ 58 Collecte de la résidence "Maisons et jardins" à Blanquefort - Convention entre la Société d'Economie Mixte Immobilière de Blanquefort et la Communauté Urbaine - Autorisation - Signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/9/ 59 Saint Médard en Jalles - Délégation de service public pour le compostage collectif de déchets verts - Avenant n°2 à la Convention d'Exploitation non détachable du bail emphythéotique - Adoption - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/9/ 62 Marchés publics - Construction du tramway 1ère et 2ème phase - Modification des indices de prix de production de l'industrie et des services aux entreprises et de l'indice du coût horaire du travail industrie mécanique et électrique - Avenant au marché Matériel Roulant et Voie - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/9/ 63 Marchés publics - Extension du réseau de transports en commun en site propre / Tramway - Marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions des lignes A, B et C et les études générales et transversales et systèmes - Marché n°08 308 U - Avenant à l'issue de l'avant-projet - Détermination du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération - Avenant n°2 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/9/ 64 Restructuration de la gare de Bordeaux-Saint-Jean à moyen et long terme - Convention de financement relative aux études du programme et de l'esquisse de l'opération - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 65 Convention fonds de concours - Bordeaux- Aménagement des quais rive gauche - Convention du 25 mai 2000 - Avenant n°3

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 66 Marchés publics - Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche - Construction du bâtiment des jardiniers - Marché n°09118U Plâtrerie – Peinture - Faïence – Carrelage - Avenant N°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 67 Marché public - Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche - - Construction du bâtiment des jardiniers – plomberie – sanitaire - PECS - Marché n° 09318 U - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 68 Marchés publics – Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche - Construction du bâtiment des jardiniers - Marché n° 09321U – Electricité – Chauffage – Ventilation - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 69 Marché public – Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche - Fabrication, assemblage et pose d'un garde-corps Séquences 2, 3, 4 et 5- Marché n° 04154U-Avenant n°2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 70 Marché public - Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche -
Construction du bâtiment des jardiniers - Marché 09116U - Couverture bac acier -
Etancheite - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 71 Marché public – Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche -
Construction du bâtiment des jardiniers - Marché 09165U-Charpente-Ossature bois -
Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 72 Marchés publics – Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche -
Construction du bâtiment des jardiniers - MARCHE 09319U-Charpente métallique -
AVENANT n°1 - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2010/9/ 73 Marchés publics - Bordeaux - Aménagement des quais rive gauche -
Construction du bâtiment des jardiniers - MARCHE 09 115 U - Gros oeuvre -
AVENANT n°1 - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND p/ M. FAVROUL

2010/9/ 74 Restructuration de l'Hôtel communautaire - Performances et efficacité
énergétique - Intégration de panneaux photovoltaïques - Appel à projets -
Cofinancements FEDER et ADEME - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2010/9/ 76 Commune du Haillan - Subvention de surcharge foncière dans le cadre
de la construction de 49 logements financés en PLUS-CD situés rue Venteille -
Année 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2010/9/ 77 Commune de Saint Médard en Jalles - Subvention de surcharge foncière
dans le cadre de la construction neuve de 19 logements financés en PLUS-CD -
Année 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 78 Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 7 - Décision - Adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 79 Démarche de globalisation des financements CDC/CUB/Bailleurs Sociaux - Réitération de la garantie accordée à AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de la période du 1er mai 2007 au 31 décembre 2009 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 80 Convention de services comptable et financier signée entre le Trésor Public et la Communauté Urbaine de Bordeaux le 9 mars 2007 - Avenant - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 81 BORDEAUX - Association LES AMIS DE LA JEUNESSE - Donation des actifs à la FONDATION DU PROTESTANTISME - Transfert des garanties - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 84 BASSENS - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation thermique sur 10 pavillons individuels locatifs, résidence "Peyrat", rue Pascal - Emprunt principal de 120.000 €, du type Eco prêt LS réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 85 BASSENS - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation thermique sur 21 pavillons individuels locatifs, résidence "Eglise", rues Mermoz, Guynemer et Bastié - Emprunt principal de 252.000 €, du type Eco prêt LS réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 86 BASSENS - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation thermique sur 18 pavillons individuels locatifs, résidence "Beauval", rue Pascal - Emprunt principal de 216.000 €, du type Eco prêt LS réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 87 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 15 logements collectifs locatifs financés par un PLUS, ZAC Ravesies Nord, allées de Boutaut/rue du Chanoine Vidal - Emprunts principaux de 307.578 € et 1.295.781 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 88 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 27 logements collectifs locatifs financés par un PRU CD, ZAC Ravesies Nord, allées de Boutaut/rue du Chanoine Vidal - Emprunts principaux de 569.783 € et 2.438.418 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 89 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs financés par un PLAI, ZAC Ravesies Nord, allées de Boutaut/rue du Chanoine Vidal - Emprunts principaux de 137.878 € et 530.881 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 90 LE BOUSCAT - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Construction d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 40 logements collectifs locatifs, rue Abel/allées de Boutaut - Emprunt principal de 689.715 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 91 LE BOUSCAT - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 39 logements collectifs locatifs, " Les Allées de Boutaut", entre les rues Abel et Gabriel Péri et à l'intersection des allées de Boutaut - Emprunts principaux de 1.094.284 € et 2.742.934 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 92 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 2 logements collectifs locatifs, "Les Clairières de Flore", lot 16 - Emprunts principaux de 61.000 € et 78.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 93 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des 36 logements collectifs locatifs du bâtiment bas de la résidence "La Fraternité" située avenue Vincent Auriol - Emprunt principal de 612.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 94 FLOIRAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des 58 logements collectifs locatifs de la tour de la résidence "La Fraternité" située avenue Vincent Auriol - Emprunt principal de 1.044.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 97 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 2 logements individuels locatifs, 32, avenue Blaise Pascal - Emprunts principaux de 45.674 € et 134.092 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 98 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 6 logements individuels locatifs, 32, avenue Blaise Pascal - Emprunts principaux de 147.600 € et 447.831 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 99 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 24 logements individuels locatifs, 39, chemin des Peyreyres - Emprunts principaux de 323.140 € et 2.578.232 €, du type PLUS, et 464.280 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 100 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 6 logements individuels locatifs, 39, chemin des Peyreyres - Emprunts principaux de 20.075 € et 464.980 €, du type PLAI, et 116.070 €, du type PFE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 101 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, rue de Lacaussade - Emprunts principaux de 79.295 € et 149.958 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 102 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements locatifs, dont 4 collectifs et 10 individuels, rue de Lacaussade - Emprunts principaux de 518.314 € et 997.445 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 103 LE TAILLAN-MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 5 logements individuels locatifs, rue de Lacaussade - Emprunts principaux de 254.912 € et 197.083 €, du type PLS, et de 300.000 €, complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/9/ 106 Régie d'exploitation des restaurants communautaire : Exercice 2010 - Décision modificative N°2 - Adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/9/ 108 Marchés Publics - Bordeaux - Dépôt Tramway Achard - Construction d'un atelier de carrosserie peinture pour les bus et les tramways - Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé - Appel d'Offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/9/ 109 Marchés Publics - Dépôt Tramway Achard - Construction d'un atelier de carrosserie peinture pour les bus et les tramways - Mission de Contrôle Technique - Appel d'Offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 110 Marchés Publics - Location entretien d'un système numérique de soumission de fichiers et de reproduction de documents noir et blanc - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 111 MARCHES PUBLICS - Bordeaux - Marché de maintenance des installations de sécurité incendie de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - AVENANT n° au marche n° 09216 R

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 112 MARCHES PUBLICS - Bordeaux - Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte-charges et escalators de l'hôtel communautaire - Appel d'offres ouvert lot 1 - AVENANT n° 1 au marché 10017R

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 113 Marchés Publics - Cession du fonds de commerce de la société Climatic'Auto à la Société Richard Ghidey - Marchés 06 116 U et 10 055 R - Avenant de transfert n°1 - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 114 Marchés Publics - Travaux dans les bâtiments communautaires, maintenance, réparations et mises en conformité - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 115 Marchés publics - Direction des Moyens généraux - Acquisition de sièges pour les services communautaires - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 116 MARCHES PUBLICS- travaux d'assainissement, de voirie et/ou de remblais dans le cadre d'opérations d'aménagement - Appels d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 117 Groupe scolaire Pin Franc - Transfert en pleine propriété à la commune de Gradignan - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 118 Transfert en pleine propriété à la commune de Lormont de divers bâtiments scolaires - Convention - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/9/ 119 Bâtiment "Ecole élémentaire Michel Montaigne" - Transfert en pleine propriété à la commune de Lormont - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2010/9/ 123 Domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - Commune de Bordeaux - Implantation de radars de contrôle automatique de franchissement de feux rouges - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/9/ 125 Le Compte Déplacements Voyageurs Marchandises (CDVM - de la Communauté urbaine de Bordeaux) - Année 2007 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/9/ 126 Exonération des frais de fourrière - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/9/ 127 Recours à des compétences extérieures sous forme de vacations - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/9/ 128 Marché Publics de fourniture et livraison de titres de transports - marché 08050R, reconduit sous les numéros 09004R et 10002Z Lot n° 2 fourniture de titres de transports ferroviaires - Passation d'un avenant modifiant le montant maximal initialement prévu - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/9/ 129 Association Club du Bon goût d'Aquitaine - Manifestation 'Grand Marché du Bon Goût' les 8 et 9 octobre 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 131 BORDEAUX - CENON - FLOIRAC - Versement d'une subvention d'équipement pour la mission d'étude urbaine programmatique du secteur "Joliot-Curie" - Année 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 132 LORMONT - Versement d'une subvention d'équipement pour l'étude urbaine et sociale sur le quartier prioritaire du Grand Tressan - Année 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 133 BASSENS - Quai Alfred de Vial - Cession au Grand Port Maritime de Bordeaux des parcelles communautaires cadastrées AP 387, 389, 391, 393, 394 et 397 - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 134 BEGLES - Conclusion avec la Ville de Bègles d'un bail emphytéotique portant sur un immeuble sis rue Louis Blériot cadastré BL 24 - 25 et 26 - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 135 BLANQUEFORT - Avenue du XI Novembre et rue de Saint Ahon échange sans soulte entre la Commune de Blanquefort et la CUB

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 136 BRUGES - Immeuble cadastré AV 147p appartenant à Monsieur et Madame PRE - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 137 CENON - avenue Jean Jaurès - cession d'un terrain nu d'environ 1 500 m² à la société NFU - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 138 GRADIGNAN - Terrain nu sis rue de la Croix de Monjous appartenant à la SNC GRADIGNAN LA CROIX DE MONJOUS - Acquisition - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 139 GRADIGNAN - Immeuble bâti situé 61 rue de la Croix de Monjous, cadastré AE 255-257-369-370-597-781 et BM 16 - Cession d'un détachement à la S.A. d' H.L.M. DOMOFRANCE - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 140 MERIGNAC - Désaffectation du Collège Paul Langevin - Cession en retour à l'euro symbolique par le Conseil Général de la Gironde - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 141 LE TAILLAN MEDOC - Opération d'aménagement du centre-bourg - Cession à l'OPH Aquitanis des parcelles AM 2 - 9 - 10 - 11 - 96 - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 142 Marchés publics - PESSAC - Travaux d'assainissement Leclerc / Chappement - Marché 07199U - Avenant n°1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 143 AMBES- Installation d'un radar météo HYDRIX par la Société NOVIMET sur le château d'eau de Beauregard - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 144 LORMONT - Forage Génicart - Modification des périmètres de protection après avis d'un hydrogéologue agréé - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 146 Territoire communautaire - Adoption du Projet de zonage de l'assainissement et lancement de la procédure d'enquête publique - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 147 Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - IXème programme de travaux - Opération n° 2 : EYSINES - Remplacement et automatiser des pelles de l'écluse du Moulin Blanc - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 148 Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - IXème programme de travaux - Opération n° 3 : SAINT MEDARD EN JALLES - Aménagement du système de dérivation de la lagune d'Ous sur le ruisseau de Souge - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 149 Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif - DM n° 2 : Demande de virement de crédits pour annulation de titres au budget 2010 – Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 150 SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - Poursuite expérimentale des Espaces Info Economie d'Eau - Subventions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 151 Marché à bons de commande - Amélioration des réseaux d'assainissement - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 152 Marchés publics - Entretien, curage, protection des berges et travaux annexes sur les ruisseaux, jalles, esteyss, fossés - Marché à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/9/ 154 Soutien à une manifestation "salon sur l'emploi des seniors", Bordeaux le 17 septembre 2010 - Subvention à la Jeune Chambre Economique de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/9/ 155 Partenariat avec l'association Aquitaine Active - programme d'actions 2010 - subvention de la Communauté urbaine - convention - décision - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/9/ 156 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Modification de secteurs d'assiette de la taxe, pour une application au 1er janvier 2011 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires non regroupées

M. le Président Vincent FELTESSE propose de procéder à l'ensemble des désignations prévues lors de cette séance et enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas recouru à un vote à bulletins secrets. Il précise par ailleurs, n'avoir reçu qu'une liste pour chacune des désignations. Il propose les candidatures qui lui sont parvenues et constate lors des votes séparés pour chaque affaire, qu'elles recueillent, à l'unanimité, l'accord du Conseil.

M. FELTESSE

2010/9/ 1 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes (SMIDDEST, Association Territoires et Innovation Sociale - La "Fabrique à Initiatives", Association INTA, groupement de commandes pour les aménagements des espaces publics dans le cadre du projet urbain du centre ville de Blanquefort) - Désignations

Les candidats proposés sont :

Pour le SMIDDEST, Maurice PIERRE comme titulaire, et Patrick PUJOL comme suppléant ; pour l'association Territoire et Innovation sociale, Franck MAURRAS comme titulaire, Yohan DAVID comme suppléant ; pour l'INTA, Christine BOST ; pour le Groupement de commandes pour les espaces publics dans le centre ville de Blanquefort, Bernard LABISTE comme titulaire, et Jean-Pierre GUYOMARC'H comme suppléant.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

M. DAVID

2010/9/ 3 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Réalisation d'études préliminaires et d'avant-projets de voiries et d'espaces publics - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation - Désignation du jury - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignations effectuées

Titulaires : M. COUTURIER, Mme DE FRANCOIS et MM. GUICHARD, GUYOMARC'H et POIGNONEC

Suppléants : MM. DANJON, SOUBABERE, FEUGAS, BOUSQUET et ROBERT

M. GAÜZERE

2010/9/ 107 Marchés Publics - Bordeaux - Dépôt Achard - Construction d'un atelier carrosserie/peinture bus et tramway - Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours d'Architecture et d'Ingénierie - Appel à candidatures - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignations effectuées

Titulaires : M. COUTURIER, Mme DE FRANCOIS et MM. GUICHARD, GUYOMARC'H et POIGNONEC

Suppléants : MM. DANJON, SOUBABERE, FEUGAS, BOUSQUET et ROBERT

M. LABARDIN

2010/9/ 121 Pessac - Règlement local de publicité - Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein du groupe de travail - Désignation

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

Titulaire : M. BAUDRY

Suppléant : M. BONNIN

M. LABARDIN

2010/9/ 122 Talence - Révision du règlement local de publicité - Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein du groupe de travail - Désignation-

DÉSIGNATION EFFECTUÉE
Titulaire : Mme BONNEFOY
Suppléant : M. GUILLEMOTEAU

M. TURON

2010/9/ 153 Marchés Publics- Sécurisation des rejets de la station d'épuration de Cantinolle - Résiliation et lancement - Appel d'Offres - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées
Titulaires : M. DOUGADOS, Mme DE FRANCOIS, MM. GUICHARD, GUYOMARC'H et POIGNONEC
Suppléants : MM. DANJON, SOUBABERE, FEUGAS, BOUSQUET et ROBERT

M. DAVID

2010/9/ 5 Marchés publics - Pessac - Aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville - Place de la Vème République - Travaux de voirie, éclairage public et plantations - Appel d'offres - Autorisation.

Mme CURVALE précise que le groupe des Verts est très favorable à l'aménagement de ces espaces publics qui ont un caractère très emblématique, puisqu'il s'agit de la place principale avec la mairie, l'église, le cinéma, mais ils auraient souhaité dans l'approche des déplacements pour les piétons, pour les vélos et les voitures, une conception différente, justement parce que c'est un espace emblématique, et que c'est l'occasion de regagner de l'espace public sur une place qui est étroite. Il leur paraît également important que les manifestations qui se déroulent sur cette place, et qui sont très nombreuses, puissent aussi bénéficier du maximum d'espace.

Elle souligne enfin qu'il serait d'autant plus cohérent que cet espace soit entièrement dévolu aux piétons et aux vélos, qu'une nouvelle voie va être percée en parallèle à celle qui existe actuellement, et qui permettra donc, de toute façon, une facilité de passage aux voitures.

Elle indique que c'est donc pour ces raisons que leur groupe s'abstiendra.

M. RAYNAL partage en grande partie ce qui vient d'être dit par **Mme CURVALE** au nom du groupe des Verts, et il s'abstiendra également, non pas simplement pour cette raison, mais également pour le fait que cet aménagement fait partie du contrat de co-développement signé avec la CUB, et qu'il s'était opposé sur bon nombre d'aspects, et notamment sur les aspects concernant le centre ville.

M. BENOIT rappelle que le centre ville de Pessac est effectivement en pleine rénovation, et qu'il y est poursuivi un projet déjà élaboré depuis longtemps dans un centre ville qui a ses difficultés, qui est étroit, et il reconnaît que depuis de longues années, les différentes municipalités ont essayé de « détricoter » le centre ville, de l'organiser, d'y faire du logement, des bâtiments publics, et de faciliter l'accessibilité des transports.

Par ailleurs, il existe un dynamisme commercial, économique, culturel, fort important dans le centre ville, et donc c'est tout cela qu'ils essayent de mettre en synergie autour de quatre idées fortes, dont la première est la mixité sociale qu'il pense réaliser sur le grand centre ville, avec les nombreux programmes de logement qui sont en cours.

Il ajoute que la deuxième idée forte, c'est la beauté du centre ville, sachant que celui de Pessac a besoin d'être encore plus beau qu'il n'est, et de ce point de vue, les diverses opérations qui sont réalisées, qu'elles soient architecturales ou économiques, vont dans ce sens là. Avec l'arrivée du tramway, il y a une gare qui se développe fortement, et il tient donc particulièrement à la beauté du centre ville.

Il indique que la troisième idée forte, c'est le dynamisme commercial, économique, culturel autour d'un pôle histoire image fort, et un cinéma de Pessac en plein développement, avec en même temps, un dynamisme commercial qui est tout à fait réel, une récente enquête ayant montré qu'il y avait une forte implication des commerces locaux et des petits commerces, et il tient personnellement beaucoup à ce que ce petit commerce puisse se développer dans le centre ville de Pessac.

Enfin, il souligne que le quatrième élément est l'accessibilité aux différents transports. Il rappelle qu'ils ont, bien sûr, la gare avec le tram, le TER avec 78 arrêts par jour sur la gare de Pessac, et il y a aujourd'hui près de 4000 voyageurs/jour à cette gare, ce qui constitue donc un dynamisme de transport très fort, avec différents moyens de transport, que ce soit la marche à pied, le vélo, le tram, le train, mais aussi la voiture. Et ils essayent d'équilibrer, dans les circulations au sein du centre ville, l'ensemble de ces modes de transport. Il précise que quand il a été élu Maire de Pessac en 2008, le bouclage financier de l'aménagement du centre ville n'était pas totalement réalisé avec la CUB, et il ne peut que se féliciter de l'engagement de celle-ci autour du projet de rénovation urbaine du centre ville qui, estime-t-il, est en train de devenir un très beau centre de l'agglomération bordelaise.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL ainsi que le groupe des
élus Verts- Europe Ecologie
s'abstiennent

M. A CAZABONNE

2010/9/ 23 Convention de partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la mairie de Cenon pour la projection du Grand Zapping Show organisé par l'association Solidarité Sida - Décision - Autorisation

M. DAVID souligne qu'il s'agit d'un spectacle très intéressant qui attire en général un public très nombreux, que l'on peut estimer entre 15 et 20 000 selon les bilans. Il précise que sept manifestations sont organisées en France, dont celle de Bordeaux qui est

organisée sur le parc Palmer à Cenon. Il indique que c'est aussi une occasion de solidarité vis-à-vis des malades du sida, et pour l'aide à la lutte contre cette maladie.

M. GALAN précise que les élus Communistes et apparentés tenaient une nouvelle fois à intervenir sur ces délibérations que M. le Président leur soumet en dehors des compétences communautaires, et à rappeler une nouvelle fois que c'est une pratique qui est pointée du doigt par le contrôle de légalité et la Chambre Régionale des Comptes, mais qu'à l'évidence, toutes les conséquences n'ont pas été tirées.

Pour leur part, ils avaient espéré qu'une clarification interviendrait à partir des travaux de la commission SAINTE-MARIE, mais si des réajustements ont été opérés dans certains domaines, d'autres restent sans réponse, cette attitude continuant à poser problème à leur groupe, et il tient à en rappeler les raisons de fond.

Il insiste sur le fait que leur interpellation sur le « hors compétences » ne tient pas du tout à la qualité des actions qui leur sont présentées, et ils rappellent d'ailleurs souvent ici cette qualité et soutiennent ces projets dans les assemblées qui ont légalement compétence pour les soutenir, c'est-à-dire Conseils Municipaux ou Conseil Général. Il signale que leur démarche, qui découle du fait que l'on est dans un établissement public aux compétences limitées par la loi, vise, tout au contraire, à défendre le principe de la compétence générale dont sont dotées les communes, les départements et les régions. Il se demande comment on peut défendre cette compétence générale des collectivités territoriales s'ils passent leur temps à la contester en élargissant leurs compétences sans respecter la loi ?

Il pense que ce discours devrait être entendu ici par tous les élus qui combattent les projets gouvernementaux de suppression de la compétence générale aux départements, aux régions et aux communes regroupées dans les « communes nouvelles », et peut-être demain, dans les métropoles.

Ils savent, bien sûr, que la loi sur les fonds de concours permet, en contradiction avec les lois sur la spécialisation et l'exclusivité des EPCI, de contourner ces dernières, mais il souligne qu'un récent arrêt du Conseil d'Etat concernant la communauté d'agglomération de Saint Etienne restreint le recours aux fonds de concours.

Il demande donc quelles conséquences M. le Président en tire pour le fonctionnement de la CUB.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'on verra comment ce sera appliqué par la direction générale des collectivités locales et, ici, par le contrôle de légalité. Il fait toutefois observer qu'en la circonstance, on est dans une situation un peu différente, puisque le cas était beaucoup plus pointu et concernait une subvention qui a été ensuite reventilée, et il ne s'agissait donc pas simplement d'un problème de hors compétence.

Puis il indique que la question des compétences qui a été évoquée au Bureau précédent, va être retravaillée dans les semaines qui viennent, puisque, au prochain Bureau, sera refait un état comparatif des compétences sur l'agglomération bordelaise avec d'autres agglomérations, et qu'on met sur le chantier les premières questions qui se posent de manière un peu urgente, comme celle notamment des gens du voyage à laquelle il pense, de l'aménagement numérique du territoire, de la propreté et du stationnement, car on a des remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Il indique que tout cela sera confié à la commission « conduite du changement » qu'anime Françoise CARTRON, qui a déjà travaillé sur la territorialisation, sur les contrats de co-développement, et pour laquelle il a signé une lettre de mission hier.

Mme CARTRON signale qu'il y a eu deux interpellations de son collègue aux élus qui siègent au Parlement, et elle confirme que cela a été un des sujets sur la réforme des collectivités territoriales, puisque, comme chacun sait, les deux chambres, Sénat et l'Assemblée Nationale, n'ont pas eu le même avis ni la même lecture, et il faudra donc voir ce qui en ressortira au cours de la CMP nécessaire pour un texte de loi. Elle précise qu'ils ont été un certain nombre à défendre cette clause de compétence générale, pour que les collectivités territoriales aient cette liberté de pouvoir accompagner des projets qu'elles estiment structurants pour leur territoire. Elle ajoute qu'il faut aussi voir avec quels moyens financiers, mais c'est un autre sujet.

En tout cas, ici, pour la Communauté, comme l'a dit **M. le Président**, ils vont mettre à plat un certain nombre d'interventions et regarder comment ils peuvent faire évoluer les choses dans la légalité.

M. GUICHARD fait observer qu'il s'agit d'un exemple concret de ce qu'il disait tout à l'heure, car à Cenon, il vote « des deux mains » cette délibération, tandis qu'ici, il ne participera pas au vote avec son groupe, de même que pour les dossiers 52 et la 53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote

M. BENOIT

2010/9/ 24 Association pour la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - au programme d'actions 2011 VILLES2.0 - Convention - Décision / Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/9/ 26 Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Technowest - Salon des drones civils les 15 et 16 septembre 2010 - Modification du montant de la subvention - Avenant n°1 à la convention du 4 août 2010 - Décision - Autorisation

M. ROSSIGNOL indique que le groupe des Verts ne va pas s'exprimer sur la modification du montant, mais qu'il va s'abstenir sur cette délibération.

Mais tout d'abord, ils n'entendent pas boudier leur plaisir, et actent le fait que cette convention est un succès de par les retombées médiatiques au niveau national et même international, et également par le nombre de personnes ou de professionnels qui y ont participé.

Cependant, le développement de la technologie des drones civils, comme il est indiqué, pose trois questions dont la première avait été développée lors du Conseil précédent, à savoir que cela pose des questions importantes en terme de liberté publique et qu'il ne fallait pas développer des outils qui permettaient d'augmenter le sentiment de sécurité collective au détriment des libertés publiques. Il souligne que **M. BENOIT** a rappelé qu'il fallait s'atteler à la rédaction d'une charte d'éthique, et il pense qu'il faut aller plus loin, puisque par exemple, M. Estrosi, le Maire de Nice, a annoncé que dès que la technologie sera au point, il remplacera les caméras de surveillance par un réseau de drones. Il fait

observer que M. Estrosi est ministre, qu'il a la possibilité d'initier des lois, et donc cela pose vraiment question, car si dans un an cette technologie sera au point, on verra des nuées de drones sur la communauté urbaine de Nice, et il laisse ses collègues imaginer la scène, sachant que ce n'est pas de la science fiction.

Par ailleurs il rappelle un scandale actuellement concernant les écoutes d'un grand journal national du soir, et pense qu'avec les technologies des drones, il sera encore plus facile d'écouter la presse et de découvrir les sources.

La deuxième question que se posent les Verts concerne la concertation vis-à-vis de la population dans les choix du développement économique des collectivités territoriales. Il indique qu'on est en train de mettre en place un cluster à vocation européenne sur les drones, et il serait peut-être bon, à son avis, à l'instar des biotechnologies par exemple, d'initier un vrai débat sur les répercussions sociétales. Il estime que l'on aurait tout à gagner de savoir ce qu'en pense vraiment la population sur les biens de la société que l'on est en train de dessiner ici dans les choix budgétaires.

Enfin leur troisième question, est qu'après le missile M51, le lasermégajoul, on va devenir un pôle d'excellence sur les drones, dont, pour l'instant, on sait que leurs applications et leur financement sont principalement militaires. Il y a des applications civiles qui vont se dessiner dans les années à venir qui seront très intéressantes, mais il se demande si le département de la Gironde a vocation d'être le laboratoire des forces armées françaises.

M. DUPRAT souhaite rassurer leur collègue dont la vision des choses est un petit peu noire, et il pense notamment à ce qui est positif, comme envoyer un drone pour surveiller un feu de forêt pour éviter d'envoyer un hélicoptère avec des agents du SDIS à l'intérieur, ou lorsqu'il y a une pollution, de façon à pouvoir détecter quelles sont les matières qui sont répandues dans l'air, ce qui est une chose possible.

Il voudrait par ailleurs que l'on arrête dans cette enceinte, de critiquer sans arrêt notre tissu militaire de défense, car ce sont des milliers d'emplois dans notre département, dans la Communauté Urbaine, et des milliers de gens qui travaillent. Bien sûr, certains projets militaires ont des débouchés sur du civil, et il invite à ne pas oublier que cela a fait la richesse de la CUB, que cela le fait encore, et il souhaiterait que l'on arrête de désigner chaque fois à la vindicte populaire, ces entreprises qui sont le fleuron de la France et de la CUB.

M. SAINTE-MARIE tient à préciser, en tant que député, ce que l'on appellerait ailleurs le complexe militaro-industriel de Bordeaux. Que Bordeaux soit un centre d'expérimentation de ce qui, demain, peut être l'avion militaire de l'avenir avec les applications civiles qui ont été évoquées très largement, est quelque chose qui, personnellement, le réjouit et qui va dans le bon sens. Il souligne que la fréquentation qu'il y a pu avoir des différents stands des constructeurs de drones, tant au salon du Bourget qu'à Mérignac il y a 8 jours, montre bien que la préoccupation constante de tous les constructeurs, est précisément de faire en sorte que des barrières soient mises pour que l'on ne fasse pas demain n'importe quoi de ces appareils à titre militaire, mais surtout à titre civil, et c'est une constante. Il faut certainement faire des chartes éthiques et mettre des bornes, car ils ont entre les mains un appareil qui peut être miniaturisé et qui peut être envoyé dans n'importe quel secteur d'activité, et il précise que c'est certainement un travail considérable qui doit être entrepris. Mais il insiste sur le fait que c'est la préoccupation de ceux qui sont en train de

mettre cet appareil en place, car ils ne veulent pas du tout devenir les apprentis sorciers d'une fantasmagorie, beaucoup de films ayant déjà traité ce sujet, chacun est préoccupé par cet aspect des choses, et on trouvera des solutions pour cela. Mais pour Bordeaux, il affirme qu'il s'agit d'une excellente chose d'avoir pris, en quelque sorte, la tête en ce domaine, et il faut s'y maintenir, ce qui risque d'être « un autre sport ».

M. le Président Vincent FELTESSE estime que de savoir l'utilisation qu'on fait des drones relève du domaine législatif, et il a une position très précise là-dessus. Il fait remarquer que l'industrie des drones est en train de se développer un peu partout dans le monde, et il demande si on doit laisser faire ailleurs, quitte ensuite à acheter des drones étrangers, ou si l'on doit développer une filière française et girondine.

Il pense qu'il faut mieux développer une filière française et girondine, et à côté, avoir une législation de la protection des données, sachant qu'il y a des utilisations très importantes que rappelait **M. DUPRAT** sur les incendies, les fuites d'eau, le stationnement, et sur des choses comme cela, qui ne sont pas inintéressantes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient

M. BOBET

2010/9/ 29 Accord cadre ETAT - ADEME - CUB - Décision - Autorisation

Mme CURVALE indique que **Patrick BOBET** a rappelé dans sa présentation plusieurs éléments qui paraissent aux Verts vraiment importants dans cet accord cadre, notamment en relation avec les objectifs que l'on doit atteindre par rapport au climat. Elle voudrait également appeler l'attention sur une démarche qui fait le lien avec le dossier dont ils ont parlé tout à l'heure qui était la question du logement, qui est un enjeu à la fois important sur le neuf, et sur le chantier de la réhabilitation, notamment énergétique. Elle précise donc que cet accord cadre prévoit notamment de soutenir un travail très intéressant et assez novateur qui vient d'être lancé avec l'agence d'urbanisme et l'agence locale de l'énergie qui œuvre à la fois sur l'agglomération et sur le département, qui vise justement à mettre au point un outil qui va les guider dans cette planification énergétique, qui constitue vraiment le grand chantier qui les attend aussi au niveau national.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2010/9/ 32 AMBARES ET LAGRAVE - ZAC CENTRE VILLE - CRAC 2009 -
 APPROBATION**

Mme NOEL souhaite simplement indiquer que conformément au vote que les Verts avaient émis en novembre sur la déclaration de projet sur cette ZAC centre ville, ils s'abstiendront sur ce dossier.

L'avis défavorable du commissaire enquêteur sur un important secteur de la ZAC avait retenu leur attention, étant attaché à une problématique complexe liée au fait inondation, et ils prennent donc bonne note du fait qu'une étude « loi sur l'eau » beaucoup plus importante que celle qui était prévue initialement, a été initiée, et que dans cette attente, le secteur A qui est le plus important, est aujourd'hui de ce fait gelé.

Dans cette attente, ils maintiennent leur position et resteront vigilants quant au résultat des études complémentaires qui sont conduites.

M. HERITE indique que le Maire d'Ambarès, comme celui de Pessac, va avoir un beau centre aussi. Il tient à rappeler que la ZAC d'Ambarès est multisites, et que s'il y a bien un dossier dans lequel on a suivi l'avis du commissaire enquêteur, c'est bien dans celui-ci, parce que ledit secteur A fait l'objet d'une enquête hydraulique complémentaire. On attend le résultat de la loi sur l'eau, ce qui n'empêche pas les autres secteurs de démarrer puisque, souligne-t-il, la ZAC d'Ambarès, ce sont 400 logements, dont 50 % de logements sociaux. Il en profite aussi pour renouveler à **Mme NOEL** leur invitation à venir sur le terrain à Ambarès, et il lui précise aussi que depuis la restructuration du réseau de bus, ils sont desservis par la ligne 7 qui est cadencée toutes les 15 minutes, avec un arrêt à la Mairie d'Ambarès.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient

Mme BOST

2010/9/ 37 PESSAC - ZAC du Centre Ville - CRAC 2009 - Approbation.

M. DANJON indique que les Verts sont très favorables aux objectifs très généraux de cette ZAC, mais comme pour l'aménagement de la place centrale, un élément du projet recueille leur désapprobation, qui est que cette ZAC intègre une contribution de la commune et de la CUB à la construction d'un collège privé confessionnel et de la salle de la fraternité pour près de 2 M€ TTC alors que c'est hors compétence de ces collectivités, et ils voteront donc contre cette délibération.

M. RAYNAL considère qu'examiner un CRAC pour l'approuver doit inciter à envisager non seulement les aspects comptables, peu contestables, mais aussi les justifications et les résultats pratiques sur le terrain de l'opération de l'aménagement.

Il faut bien reconnaître, à son avis, que la ZAC du centre ville de Pessac est emblématique, pour reprendre le terme très communicant des espaces du centre ville, et il craint que ce soit emblématique de ce qu'il faut ne pas toujours faire, dans au moins deux domaines qui sont d'abord le coût élevé au m² de shon, et ensuite le logement, et plus particulièrement le logement social, qui contrairement à ce qu'a pu leur dire **M. BENOIT** il y a quelques minutes, est réduit à la portion congrue, et on ne contribue pas à

cet effort de mixité sociale qui est appelée de ses vœux. Il souligne que ce sont les comparaisons avec les autres CRAC des autres ZAC de la CUB qui le leur disent.

En premier lieu, il relève que la ZAC centre ville de Pessac atteint le m² de shon le plus cher de la CUB, cette pole position n'étant pas acquise de courte tête, car, quand la CUB subventionne la ZAC de Pessac à hauteur de 800€ du m², elle dépense entre 2 et 6 fois plus au m² que pour n'importe quelle autre ZAC communautaire, et il demande pour quel résultat.

Il reconnaît que l'on n'en est qu'à mi-chemin, mais déjà à son avis, on peut voir d'après les objectifs qui sont rappelés année après année, ce qu'il convient de dégager au niveau des logements. Mme BOST a rappelé dans sa présentation qu'il y avait 17 000 m² consacrés au logement pour 212 logements, et il pense que l'on est loin de ce qui est nécessaire pour faire la CUB millionnaire en 2030 qu'ils appellent tous de leurs vœux.

D'autre part, si ces logements sont peu nombreux, on pourrait espérer qu'ils soient sociaux, mais il fait observer que le pourcentage de logements sociaux sur ces 212 logements est de 7 %, dont aucun en PLAI. Il estime que l'on est très loin de cet objectif de mixité sociale, et en tout cas, il ne pense pas que l'on puisse se glorifier d'avoir cet objectif là.

Le bilan à mi-course de cette ZAC lui paraît très discutable pour une telle mise de fond, de 26 M€ pour la CUB, pour 800€ du m² de shon.

Ils auront, dans cette assemblée et dans d'autres, à examiner l'avancement de l'opération jusqu'à son terme en 2014, et il espère qu'il y aura quelques inflexions que certains groupes politiques, notamment les Verts, ont pu demander, et notamment par voie de presse samedi dernier. Dans cette attente, il ne peut que s'abstenir sur ce CRAC, puisque cette opération ne lui semble pas tout à fait aussi exemplaire qu'on voudrait bien le présenter.

M. MAURIN rappelle que les élus Communistes et apparentés se sont déjà exprimés sur cette ZAC au fur et à mesure de son évolution et que leur groupe avait émis deux réserves importantes qui sont, d'une part sur la part réservée au logement social, et notamment très social sur l'ensemble du projet réalisé. Il souligne qu'il atteint seulement 10 sur ce CRAC. Leur seconde réserve qui les avait fait voter contre le projet était la part importante de shon attribuée à une opération pour un lycée privé. Il indique que pour ces deux raisons, ils vont voter contre ce CRAC, et puisque M. RAYNAL a fait une intervention assez audacieuse sur le logement social, il sait que les membres de sa majorité politique sauront retenir la brillante diatribe au sujet de Pessac pour leurs propres communes, qui sont largement dans les plus déficitaires.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite apporter une précision importante, et qui, à son avis, complique un peu les choses. Il fait observer que, comme chacun sait, il y a un titre unique qui est celui de ZAC, alors qu'il y a deux types de ZAC. Il rappelle que quand, il y a quelques années, la Communauté Urbaine a décidé de refaire avec succès l'embellissement des quais de la Garonne, il a été considéré qu'en parallèle, on refaisait l'embellissement d'un certain nombre de centres villes. Il souligne donc qu'à l'époque, la logique n'était pas qu'en terme d'habitat, et c'est pour cela que certaines ZAC ont un déficit. Il y a ensuite la logique d'une ZAC en terme de production d'habitat, qui est un vrai

sujet, mais il reconnaît qu'il faut avoir un peu cela en tête, parce que, sinon, les débats sont compliqués.

M. BENOIT s'apprêtait à rappeler cela, parce que, sans vouloir ouvrir une quelconque polémique avec le maire de Bordeaux, il fera observer que l'embellissement des quais est une excellente chose, mais cela ne s'est pas fait avec « trois francs six sous » et il est normal aussi de la part de la CUB qu'il puisse y avoir des ZAC d'embellissement de centre ville, comme l'a rappelé M. le Président.

Puis il s'adresse à M. RAYNAL qui a posé la question du logement social, pour tout d'abord constater avec satisfaction son évolution personnelle, car il se souvient de l'un des premiers Conseils Municipaux de la ville de Pessac où celui-ci avait prononcé une diatribe féroce contre le logement social, revenant au Conseil Municipal suivant, sur les propos qu'il avait tenus qui avaient assez perturbé le déroulement de ce Conseil. Il le félicite donc vraiment de cette évolution personnelle, car ce n'est pas forcément le cas de tous ses amis à Pessac sur le terrain, et il espère qu'il arrivera à les convaincre. Il note que c'est encore moins le cas de la pratique de ce gouvernement qui est en train d'étrangler le logement social, mais c'est un autre débat.

Il souligne que pour la ville de Pessac, le logement est un enjeu urbain majeur qui œuvre à trouver le bon équilibre de son habitat et de son espace de vie, et ils veillent à diversifier l'offre pour répondre aux besoins de chacun, des plus défavorisés aux jeunes ménages qui souhaitent accéder à la propriété, et il ne faut oublier personne.

Il rappelle que le centre ville fait, bien sûr, l'objet d'une attention particulière, car il s'agit d'un lieu de vie singulier et qui doit répondre à des publics et des problématiques différents, et c'est pour cela que la Ville s'est toujours félicitée de l'engagement fort de la Communauté Urbaine dans ce dossier, celui de la Ville étant de veiller à préserver une mixité sociale et générationnelle par une action publique forte, en favorisant notamment la diversité de l'offre dans la production de logements.

Il fait observer que c'est une priorité, puisque non seulement 26 % des 26 000 logements de la ville de Pessac relèvent de cette catégorie, mais tout est mis en œuvre pour maintenir ce taux. Il indique qu'en 2009, alors qu'il y avait eu une certaine baisse les années précédentes, 650 logements ont été construits à Pessac dont 30 % de logements sociaux, et ils espèrent arriver à une production annuelle de logements avoisinant les 700 et 1000 dans les années qui viennent, l'objectif des 30 % de logements sociaux devant être une de leurs priorités.

Il rappelle avoir donné, également, à l'ensemble des services dans les aménagements urbains de la ville, une ligne directrice, qu'il appellera de 50/50, c'est-à-dire 50 % de logements à dominante sociale, 50 % de logements libres, et dans ces 50 % à dominante sociale, 25 % de plus en PLAI, 15 % de logement social à la propriété, et 5 % de PLS. Il souligne qu'ils sont très axés sur ces priorités.

Il se déclare aussi surpris aujourd'hui par l'intervention de M. RAYNAL lors de l'examen de cette délibération concernant la ZAC du centre ville, car il lui semble normal que dans un centre ville comme celui de Pessac, il y ait aussi du logement libre, puisque, si on veut prendre la pleine mesure de la dynamique du centre ville, il faut observer des projets qui s'inscrivent dans sa continuité géographique. Ils ont clôturé, il y a quelques mois, la ZAC

de Bellegrave où ont été construits 622 logements dont 36 % de logements sociaux, mais il concède que M. RAYNAL n'était pas résidant à Pessac à cette époque.

Il résume qu'il s'agit d'un aménagement du centre ville, avec la mixité sociale, la beauté du centre ville, l'accessibilité, le dynamisme, et ils s'en tiendront à ces considérations là pour aujourd'hui.

Mme CARTRON souhaite rebondir sur une nouvelle problématique qui est intervenue cette semaine. Elle pense que ses collègues savent que le gouvernement abandonne la politique des pass foncier, or c'était une mesure qui permettait à des primo accédants à la propriété de revenus modestes, de pouvoir justement intégrer certains programmes de mixité sociale comme cela a été évoqué. Elle indique qu'elle a interrogé le ministre mardi au Sénat et que le dispositif est arrêté, victime de son succès, car il n'y a plus d'argent, par rapport aux demandes, pour continuer.

Elle souligne qu'il s'agit d'un coup d'arrêt porté à ce que l'on vise et à ce qui est souvent annoncé, c'est-à-dire la « France des propriétaires », et pour toutes les catégories qui pourraient le devenir.

M. RAYNAL voudrait essayer de combattre la caricature que l'on peut lui prêter, et que M. BENOIT a pu prêter à certains de ses propos en Conseil Municipal, puisque la plupart des gens ici ne participent pas à ce Conseil, et dire un mot sur ce qu'est sa position sur le sujet, qui expliquera la position qu'il a pu prendre. Il signale avoir organisé l'an dernier une conférence débat sur le logement social à Pessac pour montrer que le sujet est cher à son cœur depuis pas mal de temps.

Il indique que la position qu'il défendait ici concerne le centre ville, et que lorsqu'on parle de 7 % de logement social sur une opération d'aménagement, il pense que l'on peut difficilement dire que l'on favorise la mixité sociale.

Il considère qu'il faut instiller du logement social à plusieurs endroits, notamment dans les espaces emblématiques du centre ville dont on a parlé, pour éviter d'avoir des phénomènes de ghettoïsation, et que la rénovation urbaine passe aussi par là.

Il souligne que le problème est plus compliqué, mais il estime qu'ils auront d'autres enceintes pour en débattre, sa position, précise-t-il, n'ayant jamais été infléchie sur le sujet.

M. le Président Vincent FELTESSE pense effectivement que les Conseils Municipaux sont les bons lieux pour le débat communal.

M. JUPPE souhaite dire à **M. BENOIT** qu'ils accueillent sur les quais de Bordeaux, tous les week-ends, beaucoup d'habitants de Pessac qu'il croise et qui lui disent qu'ils viennent de Pessac. Il en est heureux, et espère que grâce à l'embellissement du centre de Pessac, beaucoup de Bordelais pourront venir aussi à Pessac.

M. Alain CAZABONNE se propose de faire sa publicité, selon la phrase de Marc Aurèle « *quand je me compare je me glorifie* », et rappeler que la ZAC de Talence a été la première à avoir été financée, à être exemplaire, et la moins coûteuse.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL s'abstient et le groupe des élus Verts-Europe Ecologie et le groupe des élus Communistes et apparentés votent contre

Mme BOST

2010/9/ 39 Accord cadre des études urbaines - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/9/ 40 Lancement de la phase 2 d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) visant à la résorption de l'habitat précaire (squats occupés par les ROMS) sur l'agglomération bordelaise - Participation de la CUB - Décision - Autorisation -

Avant de rentrer dans le détail de cette délibération qui consiste simplement à faire en sorte que notre établissement public poursuive son partenariat avec l'Etat dans le cadre de la MOUS lancée au mois de décembre 2009, **Mme BOST** se propose de faire un point d'avancement sur le travail mené dans le cadre de cette première phase qui a duré une dizaine de mois sur notre agglomération. Elle précise qu'elle a donc été lancée au mois de Janvier et a été confiée au centre d'orientation sociale, connu sous le nom de COS, sous la responsabilité de Philippe HELIAS qui a mené un réel travail de fond, de proximité, et de très grande qualité, qu'il convient de souligner.

Elle indique que le travail du COS a constitué à faire un état des lieux global des squats qui ont été identifiés comme à traiter en priorité, à savoir deux squats sur Bordeaux, un sur l'avenue Thiers et l'autre quai de Queyries, deux à Floirac, et un de taille plus réduite sur la commune de Gradignan. Elle ajoute que cet état des lieux a concerné 290 personnes, soit 70 % des situations globales sur notre agglomération, ce qui signifie qu'il y a encore d'autres sites à examiner, ce qui fera donc l'objet de la seconde phase.

Sur ces 290 personnes, il y a eu 62 diagnostics, ce qui correspond à 143 personnes, qui ont été effectués, et elle précise que 33 familles ont été proposées au préfet pour qu'il leur accorde une autorisation provisoire de séjour, ce qui a été fait pour 9 familles, soit 40 personnes, qui ont donc pu bénéficier d'un titre de séjour et qui font aujourd'hui, dans le cadre de cette MOUS, l'objet d'un accompagnement social de proximité beaucoup plus complet.

Elle indique qu'il est proposé dans le cadre de cette seconde phase, de poursuivre l'accompagnement des 9 familles identifiées précédemment évoquées, de continuer le

diagnostic et le traitement des sites qui n'ont pas été examinés jusque là, et donc, d'accompagner également les familles qui seront identifiées, comme dans le cadre de la première phase, et pour lesquelles le Préfet accordera également une autorisation provisoire de séjour qui constitue le sésame pour toute possibilité d'intégration.

Elle précise que le budget global de cette deuxième phase est de 75 000€, et que la Communauté est sollicitée pour un montant de 30 000 €.

Puis elle donne lecture du contenu du projet de délibération.

M. MAURIN estime que l'on ne peut pas aborder le sujet de cette délibération de la même façon aujourd'hui qu'ils l'ont fait lors du Conseil du 15 janvier de cette année. Si les objectifs de la MOUS sont positifs, ils avaient déjà noté que leur réalisation était largement handicapée par le refus du Préfet d'accorder les titres de séjour.

Mais il invite aussi à mesurer aujourd'hui, les difficultés supplémentaires que créent dans leur démarche les déclarations et décisions du gouvernement envers cette partie de la population. Il indique que les élus qu'ils sont, qui recherchent des mesures positives en vue de l'intégration des Roms, ne peuvent pas être moins sensibles que les instances européennes, les associations ou les autorités religieuses, révoltées par le discours du Président de la République et la mise en œuvre de la politique du gouvernement, visant à stigmatiser une population, et expulser des gens sans tenir compte de leur situation familiale.

Il demande que l'on n'essaie pas de leur faire croire qu'il y aurait une quelconque volonté de régler un problème, des situations familiales, car cette politique de l'expulsion systématique, durant l'été et en cette rentrée, n'est là que pour faire diversion et masquer les véritables objectifs de la politique sociale du gouvernement.

Il souligne que cette utilisation d'une population, désignée comme bouc émissaire et jetée à la vindicte populaire, n'a qu'un seul but qui est de diviser pour régner, détourner l'attention des Français des projets gouvernementaux en cours, comme la réforme des retraites ou celle concernant les collectivités territoriales, en même temps qu'elle est un appel aux électeurs du Front National. Il considère que c'est absolument indigne de notre pays, et que cela rappelle des heures sombres de notre histoire.

Il rappelle ce qu'il disait au mois de janvier, lorsque a été votée la création de cette M.O.U.S. et il cite « *nous soutenons fortement l'idée qu'il faut dégager des solutions d'urgences et pérennes aux difficultés de vie que subissent les populations Roms dans les squats (...). Il s'agit d'abord d'une question de dignité humaine, de solidarité envers des femmes, hommes et enfants, vivants dans des conditions indignes, dans des squats, sans eau, électricité, chauffage et sanitaire !* ».

Pour que la politique d'intégration soit pleinement réussie, il invite à interpellier le Préfet et le gouvernement pour que toutes les familles concernées bénéficient du titre de séjour permettant l'action de la MOUS, et en ce sens, ils approuvent l'interpellation de M. le Préfet par M. le Président, lui demandant de suspendre sa décision d'autoriser le recours à la force publique pour l'évacuation des squats occupés par des familles roms, et son intention d'envisager toutes les mesures d'accompagnement justifiées par la situation.

M. HURMIC indique qu'en ce qui concerne leur groupe, ils tiennent aussi à marquer leur indignation par rapport au discours qui a été tenu récemment au niveau national à propos de la stigmatisation des Roms, discours qui a valu des félicitations internationales de M. Berlusconi. Il pense que l'on se situe dans un contexte national extrêmement

préoccupant, et ils tenaient également à le signaler avant d'en venir à la délibération proprement dite.

Il rappelle que les Verts ont approuvé, le 15 janvier 2010, la création de cette MOUS confiée au centre d'orientation sociale en tant qu'opérateur social, c'est-à-dire au COS comme cela a été précisé. Il estime qu'ils n'ont, à ce jour, qu'à se féliciter de ce choix fait à cette époque, et il leur est présenté aujourd'hui le bilan de la première phase, sur laquelle Mme BOST leur a donné un certain nombre d'éléments chiffrés qui sont quand même intéressants, et qui prouvent que le COS qui a été choisi a plutôt bien travaillé dans l'accompagnement social des familles hébergées dans ces squats. Il considère que le COS a d'autant plus de mérite de l'avoir fait qu'il est légèrement en dehors de son cœur de métier, puisque, habituellement, il travaille plus sur les structures d'hébergement d'urgence avec dispositif hôtelier, ce qui n'est pas tout à fait la même situation que celle qu'on lui a désormais confiée.

Il voudrait dire un mot sur quelques approximations et quelques erreurs contenues dans le rapport qui leur est aujourd'hui présenté, et d'abord sur les chiffres de recensement, car ils regrettent qu'il n'y ait pas eu un véritable recensement effectué par la MOUS ou par le COS, et qu'à plusieurs reprises, on leur indique que les chiffres qui sont produits sont issus de recensements effectués par les services de police. Il estime dommage que le COS ne se soit pas donné les moyens pour recenser lui-même le nombre de personnes concernées, car chacun sait que les recensements des services de police ne sont pas toujours fiables, ne serait-ce qu'en se reportant au recensement effectué à la suite de la manifestation d'hier.

Au-delà de ces approximations, il tient également à stigmatiser une erreur matérielle qu'il est peut-être encore temps de rectifier, et qui lui a été confiée, à savoir que lorsqu'il est indiqué dans le bilan qui leur est aujourd'hui présenté, qu'il y aurait des prestations de service qui auraient été payées à une association qui s'appelle Procom pour cette première tranche à hauteur de 6 250€, il a vérifié auprès de celle-ci qui dit qu'elle n'a pas touché le moindre centime à l'occasion du travail bénévole qu'elle a pu effectuer. Il pense qu'il y a eu manifestement une erreur dans le rapport qui est présenté, puisqu'il y est fait allusion à ce financement de 6 250€, et il pense qu'il conviendrait de modifier cette ligne.

Sur ce qui concerne plus particulièrement la deuxième tranche qui les préoccupe aujourd'hui, et notamment le diagnostic et le traitement des situations non traitées déjà dans la première tranche, il indique qu'on va intervenir en plus sur les sites non traités dans la première tranche, soit 150 nouvelles personnes concernées. Il voudrait dire que cela représente beaucoup de travail confié à la MOUS et comme il a été rappelé, cela représente 75 000€ dont 30 000 à la charge de la CUB. Il souligne que ce travail sera d'autant plus important pour le COS, car, alors que la première phase se situait dans un contexte d'évacuation imminente des squats concernés, le contexte a changé, depuis que M. le Président a annoncé son hostilité aux expulsions et qu'il a suspendu ses demandes d'évacuation de ces squats, ce que les Verts approuvent totalement.

Il fait donc observer qu'à l'extrême précarité des situations qui était celle de la première tranche, succède désormais une précarité plus « pérenne » dans ces squats, ce qui impose des obligations plus importantes, plus conséquentes vis-à-vis de leurs occupants et cela leur demande aussi de forger ensemble des réponses alternatives aux expulsions. Il considère que cela impose à la CUB de muscler son intervention et de se montrer plus

ambitieuse dans le travail confié à la MOUS et au COS, et ce pour éviter, aux dires des spécialistes, tout risque de débordement avec une charge de travail trop importante confiée désormais au COS.

Il rappelle que la Communauté Urbaine met 30 000€ dans cette MOUS pour la première phase, et que pour la deuxième phase, c'est toujours 30 000€, et il fait observer, en regardant M. CAZABONNE, que cela représente à peine la moitié de la subvention que la CUB verse à la manifestation sportive du Décastar. On ne peut pas lui dire que 30 000€ pour une MOUS importante et pour une priorité, cela représente une somme assez importante, car cela leur paraît modeste, notamment comparé à une subvention tout à fait illégale versée au Décastar.

Puis il tient à faire référence à un certain nombre de rencontres qu'il a pu avoir sur le terrain, notamment sur le squat de l'avenue Thiers où il a rencontré quelques intervenants associatifs sur ces sites, et à relayer ici au moins deux propositions qui sont faites, qui ont l'air assez partagées par les différents intervenants sociaux, et qui paraissent tout à fait intéressantes. Il précise qu'il y a une demande pressante de désignation d'un médiateur, car on considère qu'en amont du travail du COS, il serait bon d'organiser des règles de vie courante et d'hygiène, qu'il serait bien que l'on puisse gérer les flux d'arrivants, ne serait-ce que pour éviter les appels d'air, et que cela devrait se faire en concertation avec les occupants, ne serait-ce que pour les responsabiliser, sachant que ce n'est pas le travail du COS. Il rappelle que le travail de ce dernier est de se centrer sur les tâches d'accompagnement des familles qu'on lui confie, et ce travail de médiation est actuellement fait de façon bénévole ou anarchique, et à son avis, il conviendrait qu'il y ait vraiment un médiateur qui puisse accompagner et se situer en amont du travail du COS pour favoriser davantage l'organisation et l'intégration des personnes concernées. Il souhaite relayer auprès de M. le Président cette première proposition, dont il répète qu'elle correspond à une demande formulée par les acteurs de terrain.

Il ajoute avoir pu également en entendre une seconde pour que la Communauté Urbaine puisse faire en sorte que les municipalités harmonisent leurs interventions sur le terrain, car on note une grande disparité, voire même des inégalités flagrantes dans les initiatives municipales. Il précise à cet effet, que certains squats bénéficient de branchement électrique et de l'approvisionnement en eau qui ont été faits par les villes, comme par exemple l'a fait la ville de Bordeaux dans les squats de l'avenue Thiers, ce qui constitue quand même un plus considérable en terme d'hygiène et de sécurité, et il estime tout à fait regrettable que d'autres communes de la Communauté Urbaine, sans vouloir les stigmatiser, ne s'alignent pas sur ce minimum de sécurité et d'hygiène que l'on doit incontestablement aux occupants de ces squats. Il est persuadé qu'ils partagent ce constat, et ont tous conscience du caractère précaire de ces situations, la plupart de ces squats étant destinés à la démolition. Mais il n'empêche qu'en attendant, il considère qu'ils ne doivent pas fuir leurs responsabilités et leurs obligations pour aider ces personnes, et en tout cas, insérer tous ceux qui peuvent l'être dans le cadre de cette MOUS, et voire même au-delà.

Il fait remarquer qu'on apprend en regardant le bilan de la MOUS, qu'un certain nombre de personnes sont qualifiées dans des secteurs où on manque de bras, de main d'œuvre, et il pense qu'il leur revient de demander un peu solennellement au Préfet de se montrer plus généreux en matière de délivrance de titre de séjour, et donc de travail, sinon tout le travail d'intégration que l'on fait à travers cette MOUS risque d'être réduit à néant, si du

côté de la préfecture, on n'en tire pas un certain nombre de conséquences en se montrant plus généreux sur l'allocation des titres de séjour et de travail. Il pense également qu'ils doivent assumer un certain nombre d'obligations qu'ils doivent tous juger comme étant prioritaires, en ce qui concerne le logement des familles avec enfants scolarisés. Sur ce point, il considère qu'il y en a un certain nombre qu'il ne faudrait pas laisser trop longtemps dans ces squats, et ils doivent également veiller à ce qu'un certain nombre de personnes exposées à des problèmes de santé, comme il y en a dans ces squats, soient mieux traitées.

Il a souvent entendu dire : « *Mais toutes les mesures, sanitaires, de sécurité, que vous pouvez prendre, cela ne fera que constituer un appel d'air pour de nouveaux arrivants* », mais il croit que c'est faux, pour en avoir discuté avec les intervenants, et il invite M. le Président à lire le rapport intéressant qui a été fait par le collectif national droit de l'homme de Romeurope, où il est indiqué qu'actuellement, la principale source d'appel d'air qui est constituée pour ces occupations illégales, c'est la prime au retour dit humanitaire. Il ajoute que le rapport note que, quels que soient le contexte et la motivation du départ, la très grande majorité des bénéficiaires du retour humanitaire reviennent en France quelques semaines plus tard.

Il souligne que réside là l'absurdité de la politique de retour qui n'a, à l'évidence, pas fait diminuer le nombre de Roms, ces mesures ayant même un effet pervers incitant certaines personnes à venir en France uniquement pour bénéficier de l'aide au retour humanitaire après un court séjour. Il cite le rapport de Romeurope pour rappeler que la somme proposée est de 300€ pour un adulte et 100 par enfant, et qu'il y a des familles avec quatre enfants pour lesquelles cela peut représenter jusqu'à 1 000€, et si on rentre en Roumanie avec une telle somme, celle-ci est très importante, car il faut savoir que le salaire moyen y est de 142€ par mois. Il invite à considérer que ces aides au retour humanitaire sont une incontestable politique d'appel d'air, et il pense qu'il est aussi de leur devoir de pouvoir stigmatiser ceux qui, parce qu'ils ont besoin de chiffres en ce qui concerne les reconduites à la frontière, se montrent les complices de ces appels d'air.

Il indique que son groupe votera cette délibération.

Mme PARCELIER tient à préciser que le travail de la MOUS est d'établir un diagnostic, une identification des familles, mais qu'il y a aussi la partie dont on n'a pas parlé du tout, qui est la recherche d'un hébergement pour un certain nombre de familles.

Sur la partie diagnostic, elle reconnaît qu'il y a un gros travail de fait, mais elle indique qu'il y a des squats qui n'ont pas été visités, mais que même dans ceux qui ont été visités, et elle pense notamment à Thiers et Queyries, il y a un travail peut-être plus précis de diagnostic, d'identification des familles à faire avec les associations qui sont sur le terrain, parce qu'il est évident que sont repérées des familles qui, comme l'a dit Pierre HURMIC, ont des problèmes de santé, et ne sont pas aujourd'hui dans ce repérage de la MOUS, ou sans autorisation de séjour. Elle ajoute qu'il y a aussi d'autres enfants qui sont scolarisés de façon régulière, qui vont en centre de loisirs à Bordeaux depuis plus d'une année le mercredi, voire les vacances scolaires, et n'ont pas d'autorisation de séjour. Elle estime donc qu'il y a besoin d'affiner ce travail de diagnostic, car il y a des familles dont elle pense qu'elles y ont échappé, et il faut rattraper cela. Elle insiste bien sur le fait que c'est en lien avec les associations de terrain, et aussi avec les écoles, parce que l'on y voit des enfants qui viennent avec assiduité depuis une année et des parents qui sont là.

Elle souhaite également faire remarquer quand on parle d'appel d'air et de beaucoup de familles qui arrivent, que quand on est sur le terrain, on constate qu'il y a des familles qui ont un réel projet de vie ici, qui amènent les enfants à l'école, qui apprennent la langue, qui cherchent du travail, et à côté de cela, il y a des familles qui font des allers et venues, qui viennent passer un mois, deux mois, qui partent, qui reviennent, et qui n'ont pas envie de réellement s'installer ici.

Elle pense qu'avec un travail précis de terrain, on doit pouvoir faire la distinction entre ces familles qui veulent rester ici, et les autres qui finalement n'en ont pas réellement envie.

C'est ce travail précis à faire qui est important dans la perspective de 2012 où il y aura une libre circulation générale, et elle considère donc que l'on doit anticiper ceci.

Quant à la partie recherche d'hébergement du travail de la MOUS, elle croit que depuis quelques mois, il y a une sorte de ralentissement de ce travail là, et qu'il devrait être réactivé rapidement pour ces familles identifiées.

M. JUPPE déclare n'avoir jamais été un très chaud partisan de la surmédiation de ces questions, et encore moins la stigmatisation de telle ou telle catégorie du fait de son origine. Il pense que ses déclarations dans ce domaine sont sans ambiguïté, et il comprend que certains puissent être révoltés, mais il indique l'être aussi devant certains amalgames. Entendre évoquer les heures sombres de notre histoire à propos de ce qui se passe aujourd'hui avec les ROMS est à son avis scandaleux, et comparer le retour dans leur pays d'un certain nombre de personnes qui sont dotées d'un pécule de 300 € avec la possibilité de revenir deux mois plus tard, avec les rafles de 1940 et les années suivantes en direction des camps de la mort sans billet de retour, lui paraît proprement scandaleux. Il a d'ailleurs été heureux d'entendre le grand rabbin de France un jour à la radio, dénoncer ce genre d'amalgame. Il « referme cette parenthèse », mais il ne pouvait pas laisser passer certaines déclarations sans réagir.

Il ajoute que la stigmatisation de la France est un exercice dans lequel nous excellons, et il se demande parfois pourquoi les autorités de Bruxelles ne se sont jamais posé la question de savoir comment la minorité Rom était traitée dans son pays d'origine. A sa connaissance, quand on adhère à l'Union Européenne, on s'engage à bien traiter sa minorité nationale, car il y aurait beaucoup de choses à regarder de ce point de vue, et il pense que ses collègues ont vu comme lui des images de bidonvilles dans la banlieue de Bucarest, et il estime que c'est quelque chose dont on devrait s'occuper.

Il rappelle ensuite qu'il y a 26 autres états membres dans l'union européenne, ou 25 si on compte aussi la Bulgarie, et il demande ce que font les 25 états membres de l'union européenne et s'ils ont mis en place des plans d'intégration de ces populations si elles souhaitent circuler à l'intérieur de l'Union. Il considère que la France n'est pas le seul responsable.

Pour en revenir à ce qui se passe chez nous, et à ce qui est de leur responsabilité, il fait observer que la politique que la ville de Bordeaux essaie de mener, marche en tout cas sur deux pieds. Il indique qu'il y a d'abord le volet humain et social, domaine dans lequel ils sont pleinement impliqués, et il se réjouit que la MOUS fonctionne, rendant hommage à leurs élus de quartiers, et notamment à Mme PARCELIER, d'y participer pleinement.

Il voudrait faire remarquer que l'Etat subventionne à 60 % la MOUS, et ne se contente pas d'avoir un discours sécuritaire, puisqu'il finance aussi les actions de solidarité.

Il souhaite simplement dire à Pierre HURMIC qu'il ne suffit pas de mettre la main sur le cœur, de faire preuve de bons sentiments et de déclarer davantage de moyens, mais il faut regarder la réalité en face, pour constater que ce travail d'intégration est extrêmement difficile, parce que la population française n'est pas accueillante à un certain nombre de populations, et il aimerait bien que lorsque l'on cherche des logements pour installer des familles de ce type, un grand élan de solidarité se manifeste dans l'ensemble de leurs 27 communes. Mais il observe que ce n'est pas évident, et ils ont beaucoup de difficultés pour faire accepter dans un quartier l'arrivée de ces familles qui, effectivement, sont parfois difficiles, comme l'a dit Mme PARCELIER.

Il indique que le deuxième pied de cette politique est le respect de la loi républicaine dont il pense qu'il ne s'agit pas d'un problème de droite ou de gauche, de maire de gauche ou de maire de droite, et il a sous les yeux une déclaration de Gérard COLOMB qui dit : « *en ce qui concerne les implantations illégales, je demande l'expulsion des occupants* ».

Il indique avoir bien l'intention de faire la même chose lorsqu'il y a des problèmes d'hygiène et de sécurité qui se posent dans un squat, un squat étant une occupation illégale d'un bien d'autrui, et il demandera que la loi républicaine soit appliquée, et c'est la raison pour laquelle il a écrit au Préfet pour lui indiquer qu'il souhaitait engager un contrôle d'hygiène et de sécurité sur le squat de la rue Thiers. Il précise que la CUB a donné son accord pour que les fonctionnaires municipaux puissent entrer dans sa propriété, et si cette enquête d'hygiène et de sécurité devait révéler des problèmes sur ce squat, il demanderait à ce moment là que le propriétaire soit mis en demeure de faire appliquer la décision de justice qui a été rendue, parce que dans ces expulsions, on ne fait qu'appliquer des décisions de justice. Il ajoute que ce n'est ni le Maire ni le Préfet qui décident d'expulser, c'est le juge qui le fait, et il constate d'ailleurs qu'ils ont hérité à Bordeaux d'un certain nombre de problèmes du fait de décisions d'expulsion appliquées dans d'autres communes, pas uniquement dans la Communauté Urbaine.

Il souligne qu'il s'agit d'un problème compliqué, difficile, et il souhaite qu'il fasse l'objet d'un peu moins de récupération politique, d'un côté comme de l'autre.

M. GUICHARD sait qu'il partage ce type de valeur avec Alain JUPPE, mais il souhaite l'interpeller parce que le fait qu'un homme, qui plus est Président de la République, qui n'est pas un responsable politique anodin, stigmatise une communauté, cela rappelle effectivement les heures sombres de la France. Il considère que stigmatiser une communauté est inadmissible et intolérable dans la bouche du Président de la République.

Mme BOST estime que l'on peut se réjouir et se féliciter de la façon dont les débats se sont tenus, et qu'il a été fait preuve d'une grande dignité dans le traitement d'un sujet qui n'est ni évident, ni aisé, tant il est à la fois plein de nécessaire humanité et de nécessaire pragmatisme. Elle rappelle que la Communauté a souhaité travailler en partenariat avec l'Etat qui doit rester le chef de file de ce travail, de cette mission difficile, lourde, longue, parce que, bien évidemment, elle touche l'individu et l'homme au plus profond de lui-même. Elle souligne que c'est vraiment un travail de très longue haleine qu'ils ont enclenché officiellement au mois de janvier dernier, qu'ils souhaitent également

poursuivre non seulement dans le cadre de cette dernière phase, mais également peut-être, comme l'a dit Alain JUPPE, en regardant sur place aussi comment les choses se passent, pourquoi ces populations aujourd'hui enclenchent des migrations vers notre pays ou d'autres également, comment ils peuvent être accompagnés sur place, et comment il est possible de faire mobiliser des fonds européens pour un meilleur développement en Bulgarie, en Roumanie. Elle indique que c'est ce que la Communauté Urbaine souhaite enclencher, et M. le Président va dans quelques jours à Bruxelles pour essayer de mobiliser des fonds européens.

Elle indique qu'il y aura probablement un déplacement en Bulgarie pour voir comment ils peuvent travailler au plus près des problématiques locales, comment on peut se positionner là bas et éviter à ces familles d'avoir à se déraciner, à quitter un certain nombre de leurs proches, même si elles vivent dans des conditions qui sont dramatiques en Bulgarie ou en Roumanie.

Elle insiste donc sur le fait qu'ils mènent un travail de fond, qu'ils ont commencé, même si ce n'est pas initialement de leur compétence ou de notre responsabilité, parce qu'ils partagent un certain nombre de valeurs, comme elle croit qu'ils l'ont prouvé ce matin, bien qu'ils aient peut-être envie d'aller plus loin, sans forcément craindre les problématiques d'appel d'air, parce que, en la matière, elle pense qu'on a quand même pas mal de difficulté à évaluer ce que peut être un appel d'air, ou ce que telle ou telle mesure peut générer.

Enfin, elle se félicite de leur implication, et estime qu'effectivement, un des sésames pour l'intégration, ce sont les autorisations provisoires de séjour dont on peut effectivement constater qu'elles sont relativement faibles par rapport au nombre de familles concernées, mais il ne faut pas non plus se tromper, il faut aussi savoir d'une façon précise, et c'est le travail du COS, quelles sont les intentions et les volontés réelles de ces familles. Elle souligne que c'est tout le travail qui est enclenché et qui se poursuit petit à petit.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que ce dossier compliqué a mobilisé les uns et les autres et continuera nécessairement à les mobiliser dans les mois et années qui viennent, comme l'a rappelé Mme PARCELIER, car pour l'instant Roumanie et Bulgarie ne font pas partie des accords de Schengen, et si c'était prévu dans quelques mois, la France demande le report de quelque temps. Il souligne cependant qu'à échéance assez brève, les Roms bulgares ou roumains seront des citoyens européens ayant la liberté de circulation, et de toute façon, ils auront cette problématique à traiter.

Pour reprendre les propos de Christine BOST, il pense qu'ils peuvent collectivement se féliciter de la tenue de ce débat qui est plutôt digne et sincère, et de ne pas en avoir fait un enjeu politique. Il se permet juste de faire une remarque à Alain JUPPE qui a précisé dans le cadre national, qu'il ne partage pas du tout les phrases qui ont pu être prononcées par un ancien Premier Ministre sur l'assimilation avec ce qui s'est passé sur la seconde guerre mondiale, mais il voudrait appeler son attention sur les dérives insidieuses qui peuvent exister. Il rappelle qu'il y avait un espèce de tabou dans notre pays notamment sur les statistiques ethniques, sur les origines, et que ces tabous remontaient à la problématique du fichage des juifs, des tziganes, et d'autres populations, et quand récemment la Préfecture de police de Paris a dit que la délinquance est due à telle nationalité, c'est une première depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il précise qu'il

ne dit pas qu'il faut faire un rapprochement, mais il dit juste qu'il faut faire attention à des petits dépassements.

Pour revenir sur la problématique bordelaise, il souligne qu'on participe effectivement à une certaine hauteur pour cette MOUS, et il déclare n'avoir aucun souci pour mettre plus d'argent, sachant qu'on est sur des sommes très raisonnables, mais il pose juste une condition, qui est qu'il faut absolument que l'Etat soit là car, comme l'a rappelé Pierre HURMIC, la question des titres de séjour est absolument fondamentale, et cela ne servira à rien si on fait plus d'effort alors que cette problématique n'est pas résolue.

Il précise que c'est moins une question de financement que de démarches partenariales, et il a demandé au Préfet, qui lui a confirmé son accord, que l'on réunisse une table ronde avec la plupart des participants, les communes concernées, l'Etat et la CUB, pour faire le point de la MOUS, et pour voir comment on peut trouver des crédits supplémentaires. Il insiste sur le fait que l'enjeu réside dans la recherche d'une solution plus pérenne, et il déclare à cet effet, n'avoir aucun souci sur l'articulation respect de l'ordre républicain et insertion sociale, car cela ne peut fonctionner que comme cela, et il a pu le montrer dans sa commune comme sur d'autres dossiers.

Il ajoute que les solutions ne sont pas faciles à trouver, parce qu'on est quand même dans une période de crise de logement et du logement social, et si effectivement, certaines communes n'offrent pas l'électricité, il fait observer que ce sont celles qui ont un taux de précarité et de pauvreté qui n'est pas toujours évident. Il précise que ce n'est pas pour cela que c'est une bonne position, mais il faut bien comprendre les raisonnements des uns et des autres.

Il indique ne pas être opposé au fait que la Communauté Urbaine joue un rôle d'intégration plus important s'il le faut.

Sur la question de la médiation, il précise avoir encore eu hier au téléphone le directeur du COS qui ne lui a pas formulé de manière explicite cette demande, mais si elle l'est, on peut voir comment on peut progresser là aussi.

Sur la problématique d'accueil de ces populations, il indique qu'elles sont quand même moins nombreuses que ce qui a pu être évoqué à un moment, c'est-à-dire entre les 800 et 1 000 qui ont été mis en avant il y a quelques mois, et 350 ou 450 qui circulent aujourd'hui. Il signale que ce n'est pas facile, comme il a pu le dire en tant que Maire de Blanquefort où il y a une communauté de gens du voyage importante sur cette commune, avec plus de 30 % de gens du voyage dans certains groupes scolaires, mais s'il faut aller vers une politique d'accueil d'intégration chez les Roms, il indique qu'on est prêt à le faire, car il y va de leur responsabilité globale aux uns et aux autres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/9/ 145 Accord cadre 2010/2012 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour une gestion durable et solidaire de l'eau - Autorisation

M. CHAUSSET n'entend pas s'étendre parce qu'il est longuement intervenu en commission sur le sujet, mais simplement dire que les Verts s'abstiendront sur cette convention, principalement au regard du fait que la Communauté Urbaine est la première contributrice à l'Agence de l'Eau et que les textes, en l'état actuel, font qu'elle n'y a aucun représentant. Il pense que si l'on continue dans ce type de convention, au fil de l'eau, sans avoir un bras de fer à un moment donné, les choses ne changeront pas, et il n'y a pas de raison que Toulouse soit représentée et que l'agglomération bordelaise ne le soit pas.

Il formule la proposition que l'on ait au moins un observateur, Jean-Pierre TURON devant y aller par le biais des Maires de Gironde, mais il estime que ce n'est pas la meilleure façon. Il trouve anormal, voir inadmissible, que la CUB ne soit pas représentée et c'est révélateur, à son avis, du fonctionnement de la politique de l'eau, non pas sur la CUB, mais en général sur le bassin Adour-Garonne, ainsi que sur la mauvaise représentation des usagers, soit, en fait, des principaux contributeurs à l'ensemble des financements et des subventions sur la politique de l'eau en général, et l'agence de bassin en particulier.

M. TURON souligne que quand on parle de Toulouse, il faut dire que Bordeaux est aussi représentée, mais en tant que commune, et qu'il y a une représentativité, avec le comité de bassin formé de 135 membres, des représentants des 6 régions, 18 départements, 28 communes, regroupements qui y sont. Il précise que cela passe par le niveau national et que c'est l'AMF qui gère l'ensemble des représentations.

Il indique que, jusqu'à maintenant, et par le même biais, c'était Patrick PUJOL qui représentait indirectement la Communauté Urbaine, et la procédure est en cours pour que, ayant en charge l'eau à la CUB, il puisse se substituer à lui. Il précise qu'on attend l'officialisation qui doit passer par le niveau national, et qu'il est évident que l'on demandera à ce qu'il y ait des évolutions, en effet, avec peut-être les représentations plus importantes, mais il souligne que c'est un long travail. Il insiste sur le fait que l'on se situe dans cette dynamique là, et que cela passera déjà, et d'une manière très pragmatique, par un renforcement des relations directes entre la Communauté Urbaine et l'Agence, cette volonté étant exprimée des deux côtés, pour ne pas s'arrêter simplement sur le côté institutionnel, même s'il a son importance.

M. le Président Vincent FELTESSE pense que c'est une première étape en terme de plus de visibilité de part et d'autre, mais ce n'est pas totalement satisfaisant. Il rappelle cependant que la convention que l'on signe porte sur 2010/2012 et que l'objectif est que d'ici là, on siège en tant que tel, sachant qu'il n'y aura pas de nouvelle convention sans cette progression.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient

M. BRON

2010/9/ 52 Commune de Gradignan - Manifestation Lire en Poche du 1er au 3 octobre 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote et le groupe des élus Verts-Europe Ecologie vote contre

M. BRON

2010/9/ 54 A.D.E.M - Organisation du DECASTAR les 18 et 19 septembre 2010 - Subvention de la C.U.B - Convention - Décision - Autorisation

M. HURMIC tient à dire très clairement, et pour la première fois, que les Verts voteront contre, car année après année, ils appellent l'attention du Conseil de Communauté sur le fait qu'on continue à braconner hors compétence de la CUB en finançant de telles opérations.

Il indique qu'ils ont une raison supplémentaire aujourd'hui qui les amène à un vote négatif, c'est que, entre temps, est intervenu, comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Président à juste titre, l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 5 juillet dernier, qui a sanctionné de façon très ferme les subventions versées par les intercommunalités dans des domaines relevant de la seule compétence des communes membres, aux motifs qu'elles présenteraient un intérêt qui dépasserait l'intérêt communal. Il souligne que c'est toujours comme cela que leur est présenté ce type de manifestations, or on sait désormais que la plus haute juridiction administrative a sanctionné ce type de dérive, et il ne voit donc pas l'intérêt pour la CUB de continuer à se situer en dehors de la légalité.

M. le Président a fait allusion tout à l'heure au respect de la légalité à propos des Roms, et il pense qu'il faut que l'on soit exemplaire en ce qui concerne le respect du code général des collectivités territoriales et qu'on cesse de se situer hors compétence.

Il rappelle qu'il leur est promis depuis un certain temps, une réflexion sur une politique culturelle et une politique sportive d'agglomération, et chacun sait que les Verts sont très partisans de cette extension des compétences comme ils ne s'en sont jamais cachés, mais il constate que c'est quand même un peu l'Arlésienne, et ils aimeraient que cela débouche enfin sur quelque chose. Il reconnaît que le dossier a du mal à émerger parce qu'il n'est pas consensuel, puisqu'il y a notamment des Maires, voire d'autres élus, qui sont contre une quelconque extension des compétences, mais il fait observer à M. le Président que le consensus et la cogestion ne sont pas une fin en soi, et il estime que faire de la politique, c'est savoir de temps en temps trancher. Comme il est persuadé que le consensus n'est pas la seule destination politique de cette assemblée, il considère que M. le Président pourrait mettre un jour cette extension aux voix, à condition que le dossier soit bien présenté et ne dépouille pas complètement les Maires de toutes compétences dans ces domaines là. Il pense que M. le Président pourrait compter sur une majorité, si le dossier est bien réfléchi, bien présenté, et tant pis s'il n'est pas consensuel, car pour une fois, un passage en force démocratique ne me paraîtrait pas une mauvaise solution pour moderniser et faire avancer vers la démocratie la Communauté Urbaine.

M. le Président Vincent FELTESSE estime avoir déjà montré qu'il pouvait faire des passages en force démocratiques, pour reprendre l'expression de **M. HURMIC**, sur certains dossiers que chacun a en mémoire. Cependant, il fait remarquer qu'on est dans une intercommunalité où, si les 27 MAIRES sont contre le transfert, c'est un peu compliqué, parce que dans les discussions qu'il peut avoir avec ses collègues Maires, il y a une quasi unanimité, sauf peut-être le Maire de St Médard en Jalles et celui de Blanquefort parce qu'ils ont décidé de s'unir sur le parti des compétences culturelles, mais pour les 25 autres collègues, il souligne que c'est plus difficile.

Il ne pense pas que l'on soit en dehors de la légalité, et on va bien voir, après l'arrêt du Conseil d'Etat, ce que fait le contrôle et s'il refuse la délibération. Cependant, il rappelle qu'il s'agit d'un sujet récurrent, et que c'est pour cela que l'on a demandé à **Françoise CARTRON** de revoir un peu plus précisément cela. Enfin, il invite ses collègues à lire la longue interview de lui sur cette question de culture et métropole dans le Spirit du 4 septembre, et à venir pour le prochain débat qui est organisé au Rocher de Palmer.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés ne prend pas part au vote et
le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie vote contre

M. CHAUSSET

2010/9/ 60 Extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre - Subvention - Candidature 2ème appel à projets «transports urbains» hors Ile-de-France - Décision - Autorisation

M. OLIVIER rappelle la position qui a été celle du groupe des élus Communistes et apparentés lors de la délibération sur la réalisation de la troisième phase, où ils avaient émis quelques réserves, et il invite tous les conseillers communautaires présents à regarder un des documents qui leur a été présenté lors du dernier comité de pilotage, à savoir le serpent de charges prévisionnelles à l'échéance de la réalisation de la troisième phase, et à mettre en rapport avec un certain nombre de préoccupations qu'ils exprimaient. Il précise qu'ils souhaitaient notamment produire du tramway à moins de 20 M€ du km, objectif auquel on n'est pas parvenu, puisque on en est à 21, 6 M€ du km.

Il souligne que cela s'est fait sous l'effet de la demande des Maires pour des travaux intrinsèques, ou voire des travaux concomitants qui ont été acceptés, et puis quelques problèmes techniques auxquels a fait allusion leur collègue **M. CHAUSSET**.

Il sait par ailleurs que d'autres Maires qui sont partie prenante dans cette troisième phase ont fait d'autres demandes qui, pour l'instant, n'ont pas été acceptées, mais si elles l'étaient, il fait observer que cela augmenterait la note. Il constate donc une espèce de dérive financière, ou plutôt d'augmentation des coûts, de l'ordre de 60/70 selon les commissions auxquelles on participe, mais le chiffre a tendance à changer de temps en temps. Il note en tout cas qu'il y a des surcoûts.

Il émet le souhait qu'à l'occasion du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains sur lequel planchent les services, qui va être examiné par un comité la semaine prochaine, et sur lequel ils devront délibérer au début de l'année prochaine, c'est-à-dire très rapidement, disparaisse l'idée fixe d'une majorité des élus de cette assemblée qui consiste à faire du tout tramway, et qu'ils soient prêts à examiner, tous ensemble, d'autres modes de transport en site propre qui sont nettement moins coûteux pour la Communauté et qui sont tout aussi efficaces.

Il répète qu'il s'agit du souhait qu'il émettrait, et l'occasion en sera l'élaboration du schéma directeur opérationnel des déplacements.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que le dossier est très volumineux, et en même temps très intéressant et bien fait, et, à l'occasion, cela fourmille d'informations.

Il estime qu'on avait été plutôt efficace dans le cadre du premier appel à projets, dans un cadre contraint par rapport aux autres agglomérations, et il considère qu'il faut que l'on ait cette même efficacité pour le second appel à projets. Il rappelle qu'on avait à peu près 40 M€ sur le premier et qu'on attend 50 M€ sur le second.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/9/ 61 Construction du tramway 3ème Phase - Réalisation des extensions des lignes A, B et C - Création de la ligne D - Financement : conventions attributives de subvention - Autorisation de signature

M. MANGON rappelle avoir eu l'occasion d'exprimer, ici, le désaccord qu'il avait avec les choix qui ont été retenus pour la ligne D, en particulier lors de la troisième phase, et qui ne lui paraissent pas corroborer ce que dicterait l'intérêt général, en particulier pour la partie sud de ce créneau de déplacement. Il précise que c'est la raison pour laquelle il restera cohérent avec ces choix et qu'il s'abstiendra sur ce dossier 61.

M. BOBET souligne qu'on parle de coût important, certes, mais il voudrait rappeler que les communes qui vont être desservies par le tramway, parlant de la sienne mais aussi de Bruges et d'Eysines, ont quand même accepté un certain nombre de contraintes pour baisser ce coût général.

Il fait observer que le coût était à 36 M€ dans les phases 1 et 2 au km, et que l'on est aujourd'hui à 21,6 M€ semble-t-il, et il estime que c'est un effort important, mais il ne voudrait pas que l'on oublie certaines demandes. Pour rebondir sur ce qu'a dit **M. OLIVIER**, il évoque les demandes importantes de la part de sa ville concernant les études sur l'APS, où avec le maire de Bordeaux également, ils sont vraiment dans l'attente urgente de cette étude afin de savoir si, oui ou non, ils pourront le faire, et il espère que ce sera, bien sûr, le cas.

M. CHAUSSET précise que de toute façon, on n'est pas sur les coûts de la ligne D, mais sur les extensions, et on est à 21,6 M€. Il pense que l'on peut aussi avoir de bonnes surprises, puisque lorsqu'il y aura les appels d'offres et les réponses des entreprises, on

peut espérer une diminution des coûts, sachant que cela ne va pas toujours forcément que dans un sens.

Il a demandé également au maître d'œuvre de regarder cas par cas, ligne par ligne, la façon dont on peut encore faire des efforts pour essayer de rester dans l'enveloppe que l'on s'est fixée de 20 M€ du km à quelque chose près.

Il convient qu'aujourd'hui, avec 21,6 M€, on est donc un petit peu au-delà des 20 M€, mais par rapport à la deuxième phase, il fait remarquer qu'on a fait des efforts importants, et il pense que l'on peut encore gagner un certain nombre de centaines de milliers d'Euro.

Par ailleurs, il rappelle que l'on est sur des extensions, et que cela veut dire qu'on ne peut pas faire non plus ce que l'on veut, car il y a des objectifs à atteindre. Il signale qu'on voulait aller à la rocade, et donc à partir de là, il faut faire la ligne jusqu'au bout, sinon cela n'a pas de sens. Il précise qu'il y a eu quelques mauvaises surprises en terme de géotechnique, et qu'on aura peut-être d'autres surprises du même ordre.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'effectivement, on s'était fixé un objectif très ambitieux de 20 M€ du km et on est à un peu plus de 21 M€ garantis par la maîtrise d'œuvre. Il considère qu'il ne peut plus y avoir de nouvelle dérive, et il souligne que par rapport au coût des deux premières phases où on était à plus de 30 M€ du km, on a quand même fortement progressé, même s'il reste toujours une marge de progression.

Ensuite pour répondre à la remarque de Michel OLIVIER, il indique qu'en parallèle à la troisième phase du tramway, il y a cette opération 50 000 logements autour du tramway, pour mieux intégrer les choses, parce que, d'une certaine manière, il y a besoin de rationaliser l'investissement public, et on commencera le dialogue compétitif la semaine prochaine.

Il poursuit en rappelant qu'effectivement, la semaine prochaine toujours, il y a un comité stratégique sur les déplacements et la mobilité, ont été recensés un certain nombre de lignes à enjeux, on a commencé à avoir un dépouillement assez fin de l'enquête ménage, et d'ici la fin de l'année, au mois de décembre souhaite-t-il, on adoptera le SDODM, avec quand même deux préoccupations majeures qui sont d'une part travailler sur les liaisons circulaires, et d'autre part sur quelques secteurs, qui sont trois dans son esprit mais il ne les précise pas encore, et il faudra que l'on passe aux études préalables.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. MANGON s'abstient

M. FREYGEFOND

2010/9/ 75 LORMONT - Projet de pôle aqualudique "Les Cascades de Garonne" - Diagnostic du forage géothermique de Génicart - Cofinancement FEDER et ADEME - Décision - Autorisation

M. CHAUSSET déclare que le groupe des Verts s'abstiendra sur ce projet. Il indique qu'ils ne sont pas opposés par principe à l'implantation d'un centre aqualudique de loisirs sur la

rive droite, mais leur groupe a néanmoins un certain nombre d'interrogations sur ce projet, et ils ont donc demandé une rencontre avec Jean TOUZEAU pour avoir un certain nombre de réponses sur l'insertion du projet dans le site exceptionnel des coteaux, sur son impact sur l'habitat naturel puisque l'on est en partie sur une ZNIEF, et sur la pertinence de l'utilisation de ce forage, puisqu'il y a un potentiel important et qu'il leur semblerait tout à fait opportun de pouvoir utiliser l'ensemble des calories de ce forage sur d'autres parties du programme.

Par ailleurs, la partie basse ne les convainc pas pleinement, avec l'urbanisation d'une zone fortement contrainte entre Garonne et coteaux, soumise en partie aux risques inondation.

Outre ces questions d'ordre technique et environnemental, il rappelle que lors du Bureau, où M. TOUZEAU a présenté ce projet, celui-ci a vraiment insisté sur l'intérêt d'agglomération, l'intérêt départemental, l'importance de ce projet notamment avec 600 000 visiteurs, et l'intérêt touristique, et les Verts se posent la question, même si les choses peuvent changer d'un jour à l'autre, du fait que l'on est directement sur une compétence du Conseil Général et qu'il n'est pas prévu d'intervention de ce dernier. Il trouve cela dommage puisque, avec la compétence tourisme, on est en plein dans son champ de compétence, et il trouverait curieux que lui-même, Vice-Président de ce Conseil Général, ne puisse pas faire en sorte que directement sur ses compétences, cette collectivité n'arrive pas à participer à ce projet qui est d'intérêt d'agglomération mais aussi départemental. Il ajoute qu'à la lecture des dernières presses, on s'aperçoit que les subsides du Conseil Général sont un petit peu en augmentation avec les droits de mutation, et on parle non pas d'une vingtaine de M€ supplémentaires, mais d'entre 40 et 50 M€ supplémentaires par rapport au budget prévisionnel d'ici la fin de l'année. Il pense donc qu'il y aura peut-être matière à faire un petit effort sur ce dossier.

M. TOUZEAU indique se tenir à la disposition de tous pour bien informer sur ce dossier des cascades de Garonne qui est important, et est vraiment un dossier agenda 21, parce qu'il vise à l'ouverture d'un équipement avec cette dimension touristique à laquelle il a été fait allusion, mais également avec une volonté d'ouverture sur l'ensemble des populations de l'agglomération bordelaise, et donc d'éviter ces déplacements vers les Antilles, vers les Landes, vers les Pyrénées parfois, et de trouver au cœur de l'agglomération, un équipement ainsi destiné au bien être apporté par l'eau. Il souligne que c'est dans ce cadre là que l'on se situe, s'agissant vraiment d'un projet d'agglomération, le Havre se lançant d'ailleurs également, aux dernières nouvelles, dans un équipement de cette nature.

Il souligne qu'il s'agit d'un équipement d'agglomération qui a été porté par la ville, mais aujourd'hui celle-ci est effectivement très partie prenante, mais c'est vraiment à la CUB et aux collectivités à faire en sorte que l'on puisse, avec la création du pont Bacalan Bastide, avoir ces cascades de Garonne d'un côté sur le thème de l'eau, avoir ce centre culturel du vin, ainsi que la promotion touristique en s'appuyant sur le fleuve, comme on aura l'occasion, sans doute, de reparler des navettes fluviales. Il fait observer tous les atouts autour de ces cascades de Garonne, et ce qui est porté aujourd'hui par la Communauté Urbaine.

Il fait également remarquer que c'est la ville qui, en 1997 a fait l'acquisition de ce site industriel auprès de la société Calcia, et ils en ont transformé une partie en parc, qui est

celui de l'ermitage, qui sera bien sûr réservé et valorisé, ces cascades de Garonne se situant sur la partie beaucoup plus industrielle, qui était à la place de l'usine et donc en bas du parc.

Il précise que seront prises en compte les remarques qui peuvent être mises en avant aujourd'hui sur la façon de positionner l'équipement, pour faire en sorte que l'on puisse valoriser le plus possible celui-ci, et ces coteaux de Garonne qui méritent d'être confortés.

Il pense que l'effort communautaire et celui des autres collectivités puisque, pour l'instant, on est effectivement, rappelle-t-il, sur un projet qui vise à mobiliser le secteur privé, peut apporter des ressources à la Communauté Urbaine, comme cela a été souligné, et aux autres collectivités, avec l'équipement mais également ce qui se dessine sur le plan touristique, ou en terme d'implantation d'entreprises. Il signale qu'on est sur 500 à 600 emplois, et que cela vise à réaliser du logement en liaison avec la plaine de Garonne, ce qui en fait vraiment un grand projet d'agglomération. Il précise qu'ils l'ont bien sûr pris en compte au contrat de co-développement.

Il souligne que cette délibération vise à essayer de travailler sur ce forage qui est propriété de la CUB, qui n'a jamais été utilisé, qui fait apparaître une eau à 46 degrés qui peut être utilisée sur les bassins et les équipements du site. Il précise qu'il s'agira d'un prélèvement très léger pour pouvoir faire fonctionner l'équipement aqualudique, mais que les autres dimensions, géothermiques etc... peuvent être travaillées avec la Communauté Urbaine.

Concernant l'allusion aux interventions d'autres collectivités, il signale qu'ils solliciteront la Région, le Département, mais que pour l'instant, ils sont sur des problématiques qui concernaient plus particulièrement la ville, sa société d'économie mixte, puisque c'est eux qui ont porté le projet, et les acteurs privés. Il reconnaît qu'ils ont, avec M. le Président Vincent FELTESSE, la possibilité maintenant d'avoir un relais, notamment pour un travail d'ingénierie, sur un projet qui prend aujourd'hui une toute autre dimension pour la métropole.

Il confirme que, bien entendu, ils respecteront les lois et règlements, et prendront en compte les différentes remarques et observations qui pourront être mises en avant dans ce cadre là.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que c'est un projet intéressant et structurant qu'il est allé pré visiter, et qu'il serait intéressant qu'en commission ou commissions réunies, le porteur de projet, l'architecte, viennent le présenter, comme on a déjà pu le faire pour d'autres opérations.

Il en profite pour dire, à propos de commissions réunies, qu'au dernier Bureau, ils ont parlé de l'impact de la ligne à grande vitesse sur certaines communes, et que le mardi 19 Octobre, sera donc organisée une journée consacrée à cette problématique, qui sera composée d'une partie visite sur le terrain pour bien visualiser les choses, et d'une partie audition des différents protagonistes, et notamment RFF qui sera représenté a minima par son délégué régional.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient

M. FREYGEFOND**2010/9/ 104 Cotisation foncière des entreprises - Cotisation minimum - Décision****ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****M. FREYGEFOND****2010/9/ 105 Contribution économique territoriale - Exonérations - Décision**

M. GALAN tient à préciser que les élus Communistes et apparentés vont voter cette délibération, mais qu'ils font deux remarques. D'abord, ils souhaiteraient que soit réalisé un bilan de leur politique d'exonération, sur les sommes que cela représente, et sur leur efficacité, notamment en matière d'emploi.

Ensuite, concernant les cinémas, ils dénoncent la décision du législateur d'avoir supprimé une mesure spécifique en faveur des petits cinémas et des salles d'art et d'essai. On est en effet, dans le cadre de la suppression de la TP, obligés d'étendre l'exonération, si celle-ci est décidée, aux salles des grands groupes cinématographiques qui n'ont pas besoin d'exonérations.

Comme ils ne veulent pas supprimer l'exonération dont bénéficiaient les salles des petites communes et d'art et d'essai, il indique qu'ils voteront cette délibération, mais il fait observer que c'est un manque à gagner annuel de plus de 100 000 € que le gouvernement et sa majorité leur imposent.

M. FREYGEFOND précise ne pas avoir de commentaire particulier à faire, et pouvoir s'associer aux propos de **M. GALAN** sur cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**M. LABARDIN****2010/9/ 120 Plan Local d'Urbanisme - Prescription d'une procédure de révision - Organisation et méthodologie - Ouverture de la concertation - Décisions – Approbation - Autorisation-**

M. le Président Vincent FELTESSE fait observer que l'on avance en parallèle sur la révision du SCOT. Il estime assez cohérent de faire cela de manière concomitante, et il y a eu un débat avant-hier matin qui était plutôt intéressant.

Mme NOEL souhaite insister sur l'importance du chantier à venir dans le cadre de cette révision du PLU, car elle n'est pas sûre que l'on prenne totalement la mesure de l'enjeu et du chantier.

Elle pense qu'ils savent tous le contexte dans lequel s'engage ce travail, et qu'on est dans une ambition importante de la CUB, avec celle de la taille d'une ville millionnaire, l'accueil de 50 000 logements neufs, le projet de nature de ville. Elle indique qu'ils ont eu un séminaire pendant deux jours sur ces questions, et que ce qui se passe dans ce cadre de réflexion est intéressant. Elle pense qu'il est très important de s'attacher à ce que l'on puisse faire évoluer les documents, afin qu'ils prennent en compte toutes ces réflexions qu'ils engagent.

Et puis elle croit, plus globalement, que la CUB a vocation, dans le cadre de ce dossier, d'intégrer les problématiques que rappelle M. le Président quand il parle d'emploi, d'habitat, de déplacement, ou de nature.

Elle précise qu'on s'inscrit aussi dans un contexte qui est lié à l'évolution nécessaire due au Grenelle de l'environnement, et elle considère qu'il faut insister sur le fait qu'il s'agit bien de fondre trois documents en un, c'est-à-dire que le PLU, PDU et PLH vont constituer un seul document. Elle ajoute que leur PLU a donc vocation à intégrer le tout, à être communautaire, comme ils le savent tous puisqu'on a aujourd'hui un document unique, et qu'il doit aussi prendre en compte l'ensemble des projets de territoire des différentes communes. Elle rappelle également, comme l'a rappelé M. LABARDIN, qu'il doit s'articuler avec le SCOT.

Aussi souhaite-t-elle mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un projet urbain global et qu'il ne faut pas considérer le PLU comme un document strictement réglementaire, mais bien comme un projet urbain d'ensemble. Elle précise que, par exemple, il va les obliger à territorialiser les obligations en matière de logement, et pour ce qui concerne les déplacements, qu'il va les conduire à rechercher des méthodes innovantes et négociées d'intervention. Elle prend à cet effet le seul exemple dont il a été déjà parlé du partage de la rue, où elle croit justement qu'il faut sortir des réponses normées pour trouver d'autres approches, et c'est dans ce cadre qu'ils doivent s'engager à travailler dessus.

Il lui paraît important d'insister sur le fait qu'il doit s'agir d'une prise en compte transversale des grands champs que sont habitat, déplacement, PLU. Comme M. LABARDIN vient de dire « révision concomitante », elle considère personnellement qu'il faut insister sur le fait que cela suppose un partenariat renforcé des équipes en charge de ces trois documents, et qu'il doit s'agir d'une approche transversale et non d'une juxtaposition de révisions qui seraient conduites chacune dans leur coin.

Cela veut dire aussi, à son avis, que la réflexion qui est engagée aujourd'hui sur la nouvelle organisation des services doit intégrer cela.

Elle insiste aussi, car elle ne sait pas si tout le monde mesure le calendrier, qu'ils ont vocation à terminer la révision des documents de PLU en fin 2012, et que dans moins de deux ans, tout doit être bouclé, PLH PDU PLU, sachant qu'en plus, on doit prendre en compte ce qui a émergé du SCOT. Elle fait donc observer qu'il s'agit quand même de quelque chose de lourd, et elle s'interroge sur la capacité que l'on va avoir à faire dans les délais, d'autant que l'on doit intégrer aussi toutes ces questions des évaluations environnementales qui représentent quelque chose de nouveau et de relativement encore assez peu maîtrisé par les uns et par les autres.

Elle estime qu'il faut que chacun ait à l'esprit la mobilisation importante que cela exige, tant des communes que des services communautaires.

Concernant la concertation que l'on ouvre dans le cadre de cette délibération, il lui semble que le dispositif proposé est quand même assez classique et traditionnel, et il lui semblerait important de s'appuyer très pleinement sur le groupe de suivi de la chartre, pour essayer d'avoir un travail autour de la concertation qui soit plus en phase avec de nouvelles ouvertures, auprès de nouvelles modalités de faire avec la population.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il y a un travail assez fondamental d'intégration de tous les documents, de concomitance, d'approche, d'interrogation sur des choses qui ne demande pas des investissements, car on ne peut pas être dans la reproduction de ce que l'on a fait les dernières années. Il indique qu'ils ont tous été un peu déçus par les résultats de l'enquête ménage, où on pensait que les transports collectifs allaient progresser d'avantage, et on se rend compte que c'est sur les déplacements d'hyper proximité que les gens continuent à prendre la voiture. Il fait observer qu'ils ont tout cela devant eux, et que c'est à la fois enthousiasmant et lourd.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/9/ 124 Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement - CUB / BP 3000 - Avenant n° 2 - Adoption - Autorisation

M. MOGA tient à remercier la CUB d'être allée dans le sens de la création de ce parking et de l'avoir facilité, même tardivement, car il vaut mieux tard que jamais. Il insiste sur le fait qu'il souhaitait vivement que la réalisation de ce parking arrive.

M. le Président Vincent FELTESSE fait observer que c'est donc ce qui va être fait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/9/ 130 BORDEAUX EURATLANTIQUE - Création d'un périmètre provisoire de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) - Avis de la Communauté urbaine de Bordeaux

M. GUICHARD indique qu'en s'appuyant sur les raisons de leur vote en mai dernier, ils voteront contre ce dossier.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 12 H 30, en invitant ses collègues, de la part d'Alain DAVID à l'inauguration qui a lieu cet après-midi.

Le Secrétaire de séance

M. Alain CAZABONNE